



UNITED NATIONS
GUINÉE



GUINÉE

**CADRE DE COOPÉRATION
DES NACTIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2024-2028

***CADRE DE COOPÉRATION
DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE***



DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le Gouvernement de la République de Guinée et les agences du Système des Nations Unies, unissent leurs efforts et collaborent étroitement en vue d'atteindre les objectifs du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF), couvrant la période 2024-2028. Ce cadre de coopération représente la réponse conjointe des Nations Unies aux priorités nationales énoncées dans le Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022-2025), les engagements nationaux lors du Sommet des ODD ainsi que dans les documents stratégiques sectoriels.

La mise en œuvre de ce plan sera assurée à travers les documents de programmes des entités du Système des Nations Unies intervenant en République Guinée, par le biais de plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes résident et non-résidents.

Ce Cadre de coopération constitue, également, un engagement du SNU à renforcer le dialogue politique de haut niveau et les partenariats stratégiques avec le Gouvernement et les autres parties prenantes clés concernées par les politiques publiques, dans le but d'accélérer le progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030. Les Nations Unies veilleront également à créer les meilleures conditions possibles pour une large participation, y compris l'implication de toutes les structures nationales engagées dans les activités liées à ce cadre de coopération, à travers les groupes de résultats, les mécanismes conjoints de sa mise en œuvre, de son suivi-évaluation et de son pilotage.

Madame Rose Pola Pricemou
Ministre du Plan et de la Coopération
Internationale
République de Guinée

Dr. Gualbert Gbehounou
Coordonnateur Résident a.i du Système
des Nations Unies
République de Guinée



| | |
|--|--|
| <p>Dr. Gualbert Gbehounou Représentant Résident Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, FAO</p> | <p>Aimé Ntumba Kakolo Représentant et Chef du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme</p> |
| <p>Ana Fonseca Cheffe de Mission, Organisation Internationale pour les Migrations, OIM</p> | <p>Jean Marie Kipela Représentant Résident Organisation Mondiale de la Santé, OMS</p> |
| <p>Ansoumane Berete Représentant Pays Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, ONUDI</p> | <p>Job Sagbohan Directeur Pays, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, ONUSIDA</p> |
| <p>Hyoung-Joon Lim Représentant et Directeur Pays, Programme Alimentaire Mondial, PAM</p> | <p>Luc-Joël Grégoire Représentant Résident, Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD</p> |
| <p>Gwendoline Mennetrier Coordinatrice des Programmes, Programme des Nations Unies pour les établissements humains ONU-HABITAT</p> | <p>Francesco Galtieri Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour la Population, UNFPA</p> |
| <p>Félix Ackebo Représentant Résident Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, UNICEF</p> | <p>Adama Daou Directeur Pays, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, UNOPS</p> |
| <p>Dramane Haidara Directeur de l'Équipe d'Appui technique de l'OIT pour l'Afrique occidentale et Directeur du Bureau pays pour le Sénégal, le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau</p> | <p>Ngone DIOP Directrice, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)</p> |
| <p>Aissatou DIALLO Cheffe Bureau pour l'Afrique Centre du Commerce International, ITC</p> | <p>Pradeep kurukulasunya Secrétaire Exécutif Fonds d'Équipement des Nations Unies, UNCDF</p> |
| <p>Haoua SIENTA Directrice Pays pour la Guinée, Fonds international de développement agricole, FIDA</p> | <p>Amado Philip de Andrés Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONUDC</p> |
| <p>Maxime Houinato, Directeur Régional, a.i Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU FEMMES</p> | <p>Rose Mwebaza Directrice du Bureau Régional pour l'Afrique Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNEP</p> |
| <p>Dimitri SANGA Directeur Régional du Bureau Multi pays pour l'Afrique de l'Ouest, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO</p> | |

TABLE DE MATIÈRE

| | |
|--|-----------|
| Résumé Exécutif..... | 10 |
| CHAPITRE 1. Progrès accomplis par le pays vers la réalisation de l'Agenda 2030..... | 12 |
| CHAPITRE 2. Appui du Système des Nations Unies pour le développement à l'Agenda 2030..... | 15 |
| 2.1. Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération..... | 16 |
| 2.2. Théorie du changement..... | 20 |
| 2.3. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies en Guinée et résultats attendus en termes de développement..... | 23 |
| 2.4. Résultats stratégiques du Cadre de Coopération et partenariats..... | 27 |
| RESULTAT 1 : Promouvoir l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence..... | 28 |
| RESULTAT 2 : Contribuer à une croissance durable, inclusive, créatrice de richesse et d'emplois décents où la pauvreté et les inégalités notamment entre les sexes et les régions sont réduites notamment..... | 31 |
| RESULTAT 3 : Promouvoir des institutions nationales et locales plus fortes, stables, crédibles, redevables et légitimes pour répondre aux aspirations des populations..... | 35 |
| 2.5. Synergies entre les résultats du Cadre de Coopération, thèmes Transversaux, transitions et le Nexus HDP..... | 38 |
| 2.6. Durabilité..... | 42 |
| 2.7. Configuration de l'Équipe Pays des Nations Unies..... | 44 |
| 2.8. Dimensions transfrontalières et régionales..... | 46 |
| CHAPITRE 3. Plan de mise en œuvre du Cadre de Coopération..... | 48 |
| 3.1. Stratégie de mise en œuvre..... | 49 |
| 3.2. Gouvernance du Cadre de Coopération..... | 51 |
| 3.3. Financement du Cadre de Coopération..... | 54 |
| 3.4 Alignement des Documents de Programmes Pays au Cadre de Coopération..... | 56 |
| 3.5. Plans de Travail Conjoints..... | 58 |
| 3.6. Appui des Operations au Programme..... | 60 |
| CHAPITRE 4. Plan de suivi et d'évaluation..... | 62 |
| 4.1. Suivi des progrès du Cadre de Coopération..... | 63 |
| 4.2 Evaluation..... | 65 |
| ANNEXE I. Matrice des résultats..... | 68 |
| ANNEXE II. Positionnement stratégique des agences..... | 88 |
| ANNEXE III. Cadre légal..... | 90 |
| ANNEXE IV. Politique Harmonisée Concernant les transferts de fonds (HACT)..... | 94 |
| ANNEXE V. Plan Intégré de Suivi et Evaluation..... | 97 |



Acronymes

| | |
|-------------------|--|
| AFP | Agences, fonds et programmes |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCR | Bureau du Coordonnateur Résident |
| BM | Banque Mondiale |
| CCA | Analyse Commune Pays |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| CEDEAO | Commission Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEDEF | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CR | Coordonnateur Résident |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EHA | Eau hygiène assainissement |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FEM | Fond pour l'Environnement Mondial |
| FVC | Fond vert pour le climat |
| HCDH | Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme |
| IFAD/FIDA | Fonds international de développement agricole |
| INFF/CNFI | Cadre du système de financement intégré |
| ITC | Centre de Commerce International |
| LNOB | Leave No One Behind |
| MICS | Enquête à indicateurs multiples |
| MPCI | Ministère du Plan et de la Coopération Internationale |
| MRU | Mano River Union/Union Fleuve Mano |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OMS | Organisation Mondiale de Santé |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| ONUFEMMES | L'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| ONUHABITAT | Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida |
| OSC | Organisations de la Société Civile |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PMI | Petites et moyennes industries |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PTC | Plan de travail conjoint |
| PRI | Programme de Reference Intérimaire |
| RNV | Revue nationale volontaire |

| | |
|---------------|---|
| SNU | Systeme des Nations Unies |
| UNCT | Équipe de Pays des Nations Unies |
| UNCDF | Fonds d'Équipement des Nations Unies |
| UNEP | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA | Fond des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | Fond des Nations Unies pour l'Enfance |
| UNISS | Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel |
| UNODC | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets |
| UNSDCF | Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable |

Résumé Exécutif

Le Cadre de Coopération, couvrant la période 2024-2028, s'inscrit dans le contexte de la réforme du système de développement des Nations Unies qui vise à assurer un appui plus intégré, efficace et axé sur les ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il s'agit également de prendre en compte les besoins identifiés par le Gouvernement de la République de Guinée et les priorités nationales qui contribuent à la réalisation des ODD et améliorer ainsi le bien-être de la population. Ce cadre représente la vision de la coopération entre la République de Guinée et le Système des Nations Unies.

Ce cadre de Coopération est le résultat d'un processus collaboratif et consultatif avec les différents acteurs de développement en République de Guinée, notamment le Gouvernement, les organisations de la société civile y compris les médias et le secteur privé. Ainsi, L'équipe pays du Système des Nations Unies a mené plusieurs sessions de consultations avec les différents acteurs, les bénéficiaires et les représentants des groupes les plus vulnérables tels que les groupements de femmes, les jeunes, les personnes vivant avec le VIH, et les personnes vivant avec un handicap. L'appui concerté du Système des Nations Unies en Guinée tient compte des avantages comparatifs du multilatéralisme, mettant particulièrement l'accent sur le plaidoyer en faveur de la création d'un espace politique propice au développement durable et la mobilisation d'expertise pour renforcer les compétences humaines et les capacités institutionnelles de la République de Guinée.

Il prend également en considération l'effet de levier que représentent les potentialités du pays pour accélérer le développement transformationnel durable. En adoptant une approche de mutualisation des efforts des agences onusiennes, ce cadre se focalise sur des interventions à fort potentiel afin de soutenir l'État, vers l'atteinte des ODD en s'appuyant sur les trois (3) résultats transformateurs suivants :

- D'ICI 2028, LES POPULATIONS, Y COMPRIS LES FEMMES, LES JEUNES FILLES ET GARÇONS, LES ENFANTS, PERSONNES HANDICAPÉES, CELLES VIVANT DANS LES ZONES RURALES, PÉRI-URBAINES ET DIFFICILES D'ACCÈS, PARTICULIÈREMENT LES PLUS VULNÉRABLES, ONT ACCÈS ET UTILISENT LES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ, ÉQUITABLES, DURABLES ET INCLUSIFS, Y COMPRIS EN SITUATION D'URGENCE.

- D'ICI 2028, LES POPULATIONS GUINÉENNES, EN PARTICULIER LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PERSONNES VULNÉRABLES NOTAMMENT CELLES VIVANT DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES, PARTICIPENT ACTIVEMENT À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE PAR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, INCLUSIVE, ÉQUITABLE, DURABLE ET GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS DÉCENTS.

- D'ICI 2028, LES POPULATIONS EN PARTICULIER LES FEMMES ET LES JEUNES (FILLES ET GARÇONS) EXERCENT LEURS DROITS DANS UN ENVIRONNEMENT PAISIBLE ET PARTICIPENT AUX PRISES DE DÉCISIONS QUI AFFECTENT LEUR BIEN-ÊTRE.

Dans le but de concrétiser ces trois effets, l'Équipe Pays et ses partenaires travailleront, unis dans l'action, afin de créer des synergies entre les différents axes, tout en veillant à intégrer les questions liées au genre et aux droits de l'homme dans la planification et la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Le Système des Nations Unies (SNU) a également identifié six voies d'investissement, considérées comme des transitions nécessaires pour atteindre les Objectifs

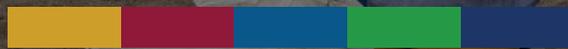




CHAPITRE

1

Progrès accomplis par le pays vers la réalisation de l'Agenda 2030



La Guinée a engagé le processus de priorisation des ODD dès 2016, avec une série d'activités au plan national et régional, pour une meilleure appropriation et une priorisation des principales cibles des ODD. Par ailleurs, le "Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network (SDSN)" publie un indice des ODD, classant les pays à partir de leur niveau initial de 2015, et par rapport à leurs chances d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. Sur 149 pays classés, la Guinée se positionnait en 2016 à la 142ème place, avec un score de 35,9 sur 100, loin derrière la Suède, meilleur pays au monde (84,5) et le Botswana (58,4) comme étant le pays africain qui a le plus de chances de réaliser l'agenda de développement 2030. En 2022, avec un score de 51,3 sur 100, la Guinée s'est classée à la 152ème place sur 163

Les conclusions de ce classement, surtout avec l'augmentation de la note et d'autres analyses (Overseas Development Institute 2016, Banque mondiale, PNUD, etc.) indiquent que les chances pour la Guinée d'atteindre certaines cibles des ODD sont réelles, surtout en matière d'accès à l'eau. - (selon le Programme conjoint de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP, 2013), le pays a atteint son Objectif du Millénaire pour le Développement. En 2019, plus de 77,8 % de l'ensemble de la population qui a accès à une source d'eau améliorée,- et de réduction du VIH/SIDA. - selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé EDS V, 2018, la prévalence dans l'ensemble de la population guinéenne de 15-49 ans est estimée à 1,5 pour cent. Elle varie de 1,6 pour cent parmi les femmes à 1,3 pour cent parmi les hommes de 15-49 ans, soit une réduction de 0.2 par

rapport à 2012, qui était de 1.7 pour cent. Par rapport à la réduction de la mortalité maternelle, le pays a fait des progrès en passant de 724/100 000 à 550/100 000 NNV, qui demeure encore très élevé et loin de la cible qui est de faire passer le taux au-dessous de 70/100.000 d'ici 2030.

L'analyse de la situation de vulnérabilité a été examinée sur la base, d'une part, de la collecte traditionnelle de statistiques et des informations primaires et secondaires déjà existantes, et d'autre part, des consultations qualitatives (discussion de groupe) avec les différents groupes de population considérés comme vulnérables en Guinée (les femmes, les enfants sans attachement familial, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap), dans la capitale et dans différentes régions du pays.

Parmi les principales privations subies par les populations les plus vulnérables, on note la question de droits dans tous les domaines, surtout en matière de dignité humaine, la sécurité devant la montée des violences surtout envers les femmes et les enfants, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, de participation en tant que citoyen à part entière à la vie politique, et l'accès limité aux opportunités économiques pour sortir du cercle de la pauvreté dans ses multiples dimensions.

La Guinée possède un cadre légal visant l'égalité des sexes, incluant la Constitution, le Code Pénal et des conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), par contre le pays n'a pas accepté la procédure de requêtes

<https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment-report/2022/2022-sustainable-development-report.pdf>

individuelles de la CEDEF ni le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, établissant le comité des droits économiques sociaux et culturels comme mécanisme de surveillance et de plaintes. Cependant, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap continuent de faire face à des obstacles en raison des pesanteurs sociales et culturelles persistants. Des politiques et stratégies ont été mises en œuvre pour lutter contre les violences basées sur le genre et promouvoir l'inclusion économique. Les politiques visent également à réduire les disparités persistantes dans l'éducation, la santé et la participation politique.

La République de Guinée a ratifié la plupart des engagements internationaux et aux normes internationales du Travail liés notamment à l'alimentation et à la nutrition, à l'éducation, à la santé et à un environnement sain, à la protection sociale, à l'égalité des sexes, à la culture, et aux droits de l'enfant. La Guinée a également présenté l'Examen Périodique Universel en 2020.

Au niveau régional, plusieurs facteurs influent sur les progrès de la République de Guinée par rapport à la mise en œuvre des ODD. La République de Guinée fait partie des 10 pays, avec le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Gambie, couverts par la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), qui est une approche multidimensionnelle axée sur les résultats autour de priorités clés en matière de

gouvernance, de sécurité et de résilience. Le pays jouit également d'une position géographique favorable à l'intégration régionale et aux échanges commerciaux de la sous-région et participe au désenclavement des pays voisins comme le Mali, à travers le transit des marchandises par le port de Conakry. En outre, le pays pourrait participer activement et bénéficier des initiatives régionales telles que la route transsaharienne, la fibre optique régionale, le gazoduc transsaharien et les corridors commerciaux continentaux pouvant offrir des opportunités économiques et de croissance pouvant transformer structurellement la région et la Guinée.

En somme, le pays regorge de potentiel lui permettant de tirer profit de la dynamique d'intégration régionale impulsée par les organisations régionales, sous régionale et continentale telles que la Mano Rivers Union, la CEDEAO et l'Union Africaine. Cette dynamique devrait être exploitée tout en gérant les défis sous régionaux que posent la menace sécuritaire et la croissance du risque de terrorisme, la radicalisation et le changement climatique au Sahel. Les différents changements de régimes qu'a connu le Sahel et l'Afrique de l'Ouest y compris en Guinée ces dernières années, ont créé un défi supplémentaire à la Guinée qui est suspendue de l'Union Africaine et de la CEDEAO ; cependant, ces deux organisations ont exprimé leur ouverture à une collaboration continue en appui à la transition. Cela se traduit par une assistance technique et une disponibilité pour un accompagnement financier de ces partenaires.

CHAPITRE

2

Appui du Système des Nations Unies pour le développement à l'Agenda 2030





2.1. Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération

Le Système des Nations Unies en Guinée a adopté une approche participative et inclusive dans la conception de ce Cadre de Coopération. En effet, dès les premières étapes, l'équipe pays des Nations Unies a opté pour une participation élargie de toutes les parties prenantes. Cette approche est enracinée dans les principes de programmation de l'ONU, conformément aux recommandations du standard d'engagement multi-acteurs pour la Coopération au Développement. Elle fait appel à l'action pour les Droits de l'Homme qui met l'accent sur l'intégration des droits de l'homme, l'inclusion de tous "Ne laisser personne de côté", l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

À cet effet, une analyse commune pays (CCA) a été préparée en 2021 et mise à jour au courant des années 2022 et 2023, avec des données complémentaires traitant davantage les défis liés aux derniers développements du contexte de la Guinée et dans la sous-région, en lien avec le processus de transition focalisée sur la refondation de l'État qui devra aboutir à l'instauration des institutions solides et crédibles, ainsi que la réconciliation nationale. Cette analyse actualisée met en exergue également l'impact de la crise mondiale liée à la guerre en Ukraine sur les performances macroéconomiques et plus particulièrement les répercussions sur la sécurité alimentaire et la croissance.

En outre, l'Équipe Pays du SNU a veillé, à renforcer cet exercice à travers des analyses prospectives stratégiques qui ont été menées en 2022 et 2023. Ces analyses prospectives nationales mettent en évidence les défis et enjeux pour le développement, la paix et la sécurité du pays. Des facteurs de changement ont été identifiés, et des scénarios ont été définis pour chaque domaine. Les trois facteurs de changement prioritaires suivants ont été retenus : la mise en œuvre de politiques publiques inclusives, la dégradation environnementale, et la transformation du secteur rural et minier. Des actions ciblées sur ces facteurs pourraient renforcer la trajectoire de la prospérité pour la Guinée.

À cet effet, plusieurs hauts cadres de l'administration, des membres de plusieurs organisations de la société civile, des groupements de femmes et jeunes

et des représentants du secteur privé ont pris part à ces exercices dont la réalisation a été soutenue par plusieurs partenaires dont, le Département des Affaires Politiques et Paix (DPPA), Presencing Institute-MIT et l'Université de Stellenbosch.

Les ateliers de consultations organisés avec les acteurs ont permis d'identifier et de définir conjointement les priorités stratégiques du SNU sur les cinq prochaines années. Grâce aux outils de planification stratégiques tels que l'arbre à problèmes, les échanges ont permis de ressortir les principaux goulots d'étranglement, les causes profondes et de formuler les axes prioritaires sur cette base tout en contribuant aux ODD et aligné aux axes inscrits dans le Plan de Référence Intermédiaire (PRI).

L'Équipe Pays du SNU s'est assurée de renforcer les dimensions d'intégration régionale, de prévention et d'inclusion. Une étude précise portant sur les questions relatives au genre a été menée, et grâce à un soutien du bureau régional de ONU- Femmes, une évaluation technique de la prise en compte de la perspective genre dans les domaines prioritaires a été réalisée.

À la suite de ces processus, une première ébauche du cadre de résultats a été produite avec l'appui, du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) et de ses institutions spécialisées tel que l'institut National des Statistiques (INS) et des ministères sectoriels à travers les bureaux de stratégie et de développement (BSD), afin de définir des cibles conformes aux objectifs de développement globaux et nationaux. Cette ébauche a été présentée lors de consultations nationales regroupant les différents acteurs et parties prenantes, à savoir les Jeunes, les Femmes, les Personnes vivants avec handicap, les personnes vivants avec le VIH/SIDA les Organisations professionnelles de presses et les migrants. Les participants aux consultations comprenaient aussi le monde académique, le secteur privé, la société civile, les syndicats, les partis politiques et les collectivités locales. Au-delà des consultations classiques, l'Équipe Pays du SNU s'est distinguée à travers l'organisation du premier dialogue facilité par l'intelligence artificielle (IA), en partenariat avec la cellule innovation de DPPA, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation,

et conformément aux recommandations du Secrétaire General de l'ONU sur la primordialité de l'innovation, de la transformation digitale, et surtout le rôle des jeunes dans la définition de la trajectoire des ODD aux niveaux national et global. Le dialogue facilité par l'IA a permis de créer un espace d'échanges pour les jeunes guinéen(ne)s sur les approches et les points d'entrée permettant de renforcer leur participation efficace et active à la prise de décision locale, dans le cadre du processus de préparation du nouveau cadre de coopération 2024-2028.

Plus de 700 étudiants et étudiantes ont pu donner leurs avis sur les priorités stratégiques de l'ONU en République de Guinée.

Dans la continuité du processus consultatif et participatif, le SNU et avec la co-présidence du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), a invité les partenaires techniques et financiers à une séance de débats sur le Cadre de Coopération en lien avec les travaux du Gouvernement dans la préparation d'un plan de sauvetage des ODD, à l'occasion du Sommet des ODD, organisé à New York, en septembre 2023. Cet atelier a distinctivement permis d'énumérer des recommandations et partager une vision commune pour l'atteinte des ODD en Guinée, avec les différents partenaires.



Dans les prérequis identifiés, on retrouve les principes directeurs suivants du Cadre de Coopération :

• **Ne Laisser Personne de Côté (Leave No One Behind, LNOB) :**

Le concept 'Ne Laisser Personne pour Compte' implique la nécessité de générer des données désagrégées et de réaliser des études qualitatives afin d'identifier les segments de la population se trouvant en situation de vulnérabilité. Il s'agit de cerner les contextes particuliers, les facteurs sous-jacents de leur vulnérabilité, ainsi que les raisons qui y contribuent. Le Cadre de Coopération va soutenir l'analyse et la collecte de données désagrégées en capitalisant sur les capacités des nouvelles technologies en matière de collecte et d'analyse, en tant que thème central. Son objectif est de promouvoir des mesures visant à encourager l'inclusion active et globale de toutes les personnes, y compris celles en situation de vulnérabilité ou laissées pour compte, et à faciliter leur accès aux services de base.

• **Approche fondée sur les droits de l'Homme**

La mise en œuvre des résultats sera en accord avec les principes des droits de l'Homme tels que l'égalité, la non-discrimination, la participation et la responsabilité. Ceci se fera en respectant le cadre normatif qui guide les activités de développement des agences des Nations Unies. L'objectif principal est de renforcer les capacités à la fois des "porteurs d'obligations" pour qu'ils puissent les remplir, et des "détenteurs de droits" pour qu'ils puissent les exercer. Le Système des Nations Unies (SNU) continuera de plaider en faveur de ces principes et de renforcer les compétences des partenaires nationaux afin qu'ils soient en alignement avec les valeurs et les normes énoncées dans la Charte des Nations Unies.

• Égalité hommes-femmes

Le cadre de coopération met en évidence la capacité des femmes et filles à catalyser les résultats en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'instaurer une croissance économique durable, qui est solidement ancrée dans les résolutions des Nations Unies. Les initiatives entreprises par le Système des Nations Unies (SNU) intègrent des critères de performance visant à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes. Les agences des Nations Unies sont tenues de rendre des comptes au moyen d'un plan d'action à l'échelle du SNU.

• Résilience

Le Système des Nations Unies (SNU) se focalise sur une amélioration de la préparation et de la réponse face aux risques naturels, environnementaux, sanitaires, ainsi qu'aux risques liés aux fluctuations des prix sur les marchés, y compris ceux des produits alimentaires de base.

À la lumière de cette analyse, les objectifs stratégiques de ce document ont été identifiés afin d'anticiper les situations et de renforcer la résilience, y compris au niveau des institutions nationales. Ces objectifs seront atteints au moyen d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de mise en place de mécanismes de financement.

• Approche intégrée et multidimensionnelle dans l'élaboration des programmes

La réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui repose sur une approche intégrée, nécessite l'adoption d'une approche intersectorielle. Ainsi, ce document est fondé sur la programmation conjointe et les approches interinstitutionnelles qui intègrent les diverses dimensions de l'Agenda 2030, à savoir la prospérité, la population, la planète, la paix et les partenariats.

• Redevabilité

Le présent Cadre est établi sur le principe de redevabilité du Système des Nations Unies (SNU) envers le Gouvernement et les populations en ce qui concerne le soutien apporté à ses efforts en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable. Ceci se traduit par l'adoption de Plans de Travail Conjoint et la publication de rapports annuels par le SNU. Cette démarche vise à rendre compte de manière plus approfondie des résultats obtenus et à assurer le suivi des objectifs définis par le Cadre de Coopération.

• Redevabilité

La durabilité joue un rôle essentiel pour préserver et renforcer les résultats accomplis en matière de réalisation des objectifs de développement durable. L'Agenda 2030 a pour ambition d'assurer une protection pérenne de la planète ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles. Il cherche également à encourager une croissance économique inclusive et soutenue, à lutter contre la pauvreté et à améliorer le bien-être. La mise en œuvre de ce principe se concrétisera par le biais d'actions de renforcement des capacités et de mobilisation de groupes de volontaires qui constituent l'essence de l'engagement du SNU pour l'accomplissement des résultats énoncés dans le Cadre de Coopération en faveur du développement durable. L'approche d'intervention est bâtie sur les acquis et leçons apprises des programmes antérieurs afin d'assurer la continuité et la mise à échelle des initiatives pilotes ayant produit des résultats encourageants. La mise en œuvre de ce cadre de coopération mettra un accent particulier sur l'appropriation nationale, le transfert de compétences et l'alignement aux priorités nationales.

Aux principes susmentionnés s'ajoute le Nexus Humanitaire, Paix et Développement que le SNU et ses partenaires ont adopté. Le SNU s'assurera d'établir une vision collective avec les acteurs qui favorisent la prévention et qui valorisent les acquis et les différents modes opératoires. Le Nexus humanitaire-développement-paix (HDP Nexus) présente aux acteurs humanitaires, de développement et de paix une approche qui tire parti de leur avantage comparatif pour mieux répondre aux risques, aux besoins et aux vulnérabilités des populations au niveau national. Il s'agit de construire sur l'existant tout en renforçant les liens et en adoptant une nouvelle méthode de travail. Le nexus reconnaît que les contextes de crises perturbent les systèmes et affaiblissent la coordination entre les différents piliers.



2.2. Théorie du changement



La démarche de la théorie du changement a été employée pour définir les domaines d'intervention ainsi que les dimensions essentielles et catalytiques nécessaires à l'adoption d'une vision de développement durable et inclusif, conforme à l'Agenda 2030. L'analyse des relations de cause à effet concernant les défis entravant la réalisation des Objectifs de Développement Durable mentionnés précédemment, ainsi que des objectifs stratégiques énoncés dans le Plan d'action gouvernemental, a permis d'identifier les éléments accélérateurs du changement auxquels les Nations Unies peuvent apporter une contribution significative eu égard à leurs avantages comparatifs.

Sur la base des diverses analyses, des exercices de priorisation, et à travers les diverses consultations, le SNU, le Gouvernement et les acteurs de développement ont œuvré pour la définition d'une vision commune de l'avenir. Cela a conduit, par la suite, à la construction d'une théorie de changement solide, assise sur des données et des analyses factuelles. L'exercice de l'élaboration de la théorie de changement a identifié les diverses interconnexions et interdépendances entre plusieurs thématiques. Une approche basée sur la demande a été adoptée, et a conduit à la détermination des changements souhaités tout en laissant la porte ouverte à des partenariats futurs et en gardant le rôle de catalyseur de cette dynamique de coopération.

En collaboration avec le bureau régional de DCO (Development Coordination Office), l'Équipe Pays s'est assurée que la théorie de changement mette en exergue les obstacles structurels à l'égalité, à l'accès et au contrôle des ressources, aux possibilités d'emploi et contribuera à éliminer les lois discriminatoires, les normes sociales et les stéréotypes qui perpétuent les inégalités et les injustices. Une considération particulière a été donnée aux situations d'urgence, au regard du risque accru sur le Leave No One Behind (LNOB) pendant les périodes de crises et de catastrophes.

Pour remédier aux causes profondes de la fragilité multidimensionnelle de la Guinée, l'analyse commune pays a ressorti les principaux risques pour l'atteinte des ODD, liés globalement à la stabilité politique et l'espace démocratique, et plus particulièrement, les questions de participation, de gouvernance et de mise en œuvre de réformes transformatrices. Outre cela, on relève les risques relatifs à l'accès aux infrastructures de transport et aux services sociaux de base, la sécurité alimentaire, l'agriculture et la terre, la gestion des ressources naturelles et les changements climatiques, la migration et les déplacements forcés, la sécurité intérieure et les influences régionales/mondiales, la justice et l'État de droit et la cohésion sociale, l'égalité et la non-discrimination qui sont considérés à fort impacts sur la trajectoire des ODD en République de Guinée.

Par exemple, il est crucial de noter que la crise en Ukraine a affecté plusieurs aspects de l'économie Guinéenne, plus particulièrement avec l'inflation et l'augmentation des prix du pétrole et des prix à la consommation des produits et services non réglementés. Selon les estimations du FMI, les prix à la consommation ont augmenté de 9,5% en 2019 à 12,7% en 2022. Selon l'Institut National de la Statistique, l'indice harmonisé des prix à la consommation de Conakry, en glissement annuel, s'est accru de 8,7% en octobre 2022. Les hausses les plus importantes sont du fait des postes suivants : « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+31,2%) ; Enseignements (+31,6%) », « Santé (+29,7%) », « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (+29,4%) », et « Restaurants et hôtels (+29,2%) ».

*Mise à jour du CCA 2023
Indice national harmonisé des prix
à la consommation (INHPC) Guinée – octobre 2022,
INS*





Pour répondre à ces défis, en associant les personnes les plus vulnérables, le résultat d'impact est formulé comme suit :

D'ici fin 2028, les populations, notamment les plus vulnérables, utilisent les services sociaux de base de qualité et participent activement à la croissance économique durable et diversifiée, et en bénéficient, tout en exerçant leurs droits, dans un environnement paisible, inclusif et équitable.

SI les institutions nationales et les collectivités ont des compétences pour améliorer l'offre, l'accès, la demande et la qualité des services sociaux bases au niveau central et décentralisé;

SI les financements traditionnels et innovants des services sociaux de base et des secteurs porteurs de croissance dans l'économie nationale sont accrus;

SI des reformes et programmes de diversification économique et de création de richesses et d'emplois sont mis en œuvre ;

SI les communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatiques et autres catastrophes sont dotés de capacités de résilience ou d'adaptation;

SI les populations notamment les plus vulnérables disposent d'opportunités de participation aux prises de décisions, avec un accès à une justice équitable, de qualité et respectueuse des droits de toutes les parties;

SI les capacités techniques et opérationnelles du système statistique national sont renforcées pour assurer le suivi des ODD.

Et que

- Les institutions ainsi que leurs ressources humaines sont renforcées et à même d'assurer leurs rôles y compris en situation d'urgences et de crises ;
- Les budgets alloués aux différents secteurs socioéconomiques sont rehaussés et dépensés de manière appropriée ;
- Les politiques publiques favorisent l'environnement des affaires et créent, d'une manière inclusive, des opportunités d'emplois productifs, décents et durables pour les femmes et les jeunes dans le pays ;
- Les institutions sont légitimes, crédibles respectent leurs engagements et fonctionnent suivant une gouvernance démocratique, inclusive et transparente et que la mise en œuvre des réformes institutionnelles et politiques est effective ;
- Les acteurs sociopolitiques sont engagés et collaborent pour l'application des résolutions favorisant un environnement paisible;
- La situation sécuritaire interne et sous régionale s'améliore.

Pour faire de cette théorie de changement une réalité en Guinée, à l'horizon 2028, soit 2 ans avant la date butoir pour réaliser les ODD , la mise en œuvre des engagements du Gouvernement et l'appropriation des résultats par les partenaires de mise en œuvre devra être effective, et les partenariats avec le Gouvernement et les acteurs de développement consolidés.

Une anticipation des chocs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que les réorientations des financements liés à l'apparition éventuelle de nouvelles crises sont à prendre en compte pour réaliser le résultat d'impact du Cadre de Coopération de Développement Durable de la Guinée.

2.3. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies en Guinée et résultats attendus en termes de développement

Afin d'impulser le développement économique et social de la Guinée et garantir le respect de ses engagements internationaux, il a été élaboré une Vision de long terme du développement, avec des séquences temporelles d'opérationnalisation correspondant chacune à des objectifs précis. C'est dans ce cadre, avec l'appui des partenaires au développement, qu'une étude nationale prospective, réalisée en 2015, a permis d'élaborer la « Vision Guinée 2040 ».

Les analyses structurelles de la « Vision Guinée 2040 » ont fait apparaître des constantes structurelles et quelques évolutions significatives. Les principales constantes structurelles portent sur : i) les variables les plus influentes de nature politico-institutionnelle conférant un rôle primordial à la gouvernance dans la dynamique du système, et ii) les politiques socioéconomiques et environnementales. Les évolutions significatives montrent : i) le caractère très influent des variables extérieures (mondialisation, intégration, rôle du FMI, etc.), et ii) le caractère très influent des politiques minières et de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui peuvent constituer des leviers importants pour catalyser la diversification de l'économie.

La « Vision Guinée 2040 » est soutenue par des finalités et des objectifs stratégiques articulés autour de six piliers clés, à savoir :

- Paix, Unité et Solidarité Nationale visant à créer une nation forte, paisible, unie et prospère, s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité ;
- Gouvernance économique et administrative visant à doter la nation d'une gouvernance économique responsable et d'une administration publique au service du développement ;
- Capital Humain visant à valoriser un capital humain qui donne toutes les chances au pays pour aller vers l'émergence ;
- Transformation Structurelle de l'Économie visant à rendre une économie diversifiée, compétitive, créatrice d'emplois décents et de pôles économiques, avec un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ;
- Environnement et cadre de vie visant à donner des réponses appropriées aux besoins des populations en matière d'habitat et de logement, et un environnement protégé qui sécurise l'avenir des générations futures ;
- Rayonnement à l'extérieur visant à rendre la Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.

Au regard des enjeux majeurs de développement en Guinée définis dans la Vision Guinée 2040, et s'inscrivant dans la logique de la stratégie mondiale post 2015, soutenue par l'Agenda 2030, la Guinée a élaboré un Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020 (PNDES), qui était le 1er instrument de mise en œuvre quinquennale de la Vision Guinée 2040.

En 2021, à la suite du changement politique, les travaux de préparation du PNDES 2 ont été substitués par l'élaboration du Programme de Reference Intérimaire (PRI) 2022-2025, couvrant les priorités nationales en termes de développement économique, social et environnemental. Le PRI a été développé par le gouvernement de transition, adopté par le Conseil National de la Transition (CNT) et promulgué par le Président de la Transition en décembre 2022. Sa stratégie d'intervention s'articule autour des cinq (5) axes de la feuille de route du Gouvernement, à savoir :



**RECTIFICATION
INSTITUTIONNELLE**



**CADRE
MACROÉCONOMIQUE
ET FINANCIER**



**CADRE LÉGAL
ET GOUVERNANCE**



**ACTION SOCIALE,
EMPLOI
ET EMPLOYABILITÉ**



**INFRASTRUCTURES,
CONNECTIVITÉ
ET ASSAINISSEMENT**

Le PRI a pour vocation de créer les conditions permettant de faire face aux défis infrastructurels et transformationnels tels que la transition démographique pour capturer et maximiser le dividende démographique, la transformation numérique et digitale afin d'accélérer la croissance, la diversification et la transformation structurelle de l'économie et booster les exportations, et enfin le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et autres risques environnementaux.

Ce Programme est complété par un Plan de Relance Économique (PRE) en tant qu'outil d'opérationnalisation du PRI. Il se rapporte à une approche keynésienne et constitue la réponse proposée par le Gouvernement pour stimuler l'activité économique, en contribuant à la transformation structurelle de l'économie. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement prévoit des mesures de redressement économique en mettant l'accent sur des projets de développement à Haute Intensité de Main d'œuvre et la promotion de l'entrepreneuriat, surtout en faveur des jeunes.

La mise en œuvre de ce plan de relance s'articule autour de deux volets :

- **Volet de relance par la demande qui porte essentiellement sur les activités génératrices de revenu en faveur de la population la plus vulnérable, sans pour autant développer l'assistanat permanent. Ces activités permettront également l'amélioration des conditions de vie de la population en relevant les défis posés en matière de logement salubre, d'assainissement, de développement des infrastructures urbaines, de lutte contre la pollution, de préservation de l'environnement. Ce volet a concrètement identifié 20 projets avec un coût de 1 615,8 milliards GNF, une possibilité de financement de plusieurs projets privés avec un coût supplémentaire de 1 050 milliards GNF et 17 mesures d'amélioration du climat des affaires.**
- **Et le volet de relance par l'offre se donne comme ambition de transformer la structure des exportations en diversifiant les produits de base (produits miniers et agricoles), de favoriser les secteurs non miniers à plus forte employabilité et valeur ajoutée et enfin de créer des zones industrielles adéquatement équipées.**

Un résultat stratégique représente un changement attendu au niveau des performances institutionnelles et des comportements individuels ou de groupes. Le système des Nations Unies y contribue aux côtés de l'ensemble des acteurs du développement

Sur la base des acquis et réalisations passés dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES 1 et au regard des conclusions de l'analyse commune pays et du processus de priorisation, le SNU a défini ses axes prioritaires dans la perspective de combler le gap dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Le positionnement stratégique du SNU sur ces axes est lié également à son avantage comparatif, son expertise et les ressources que le système pourrait mobiliser au niveau national, régional et global.

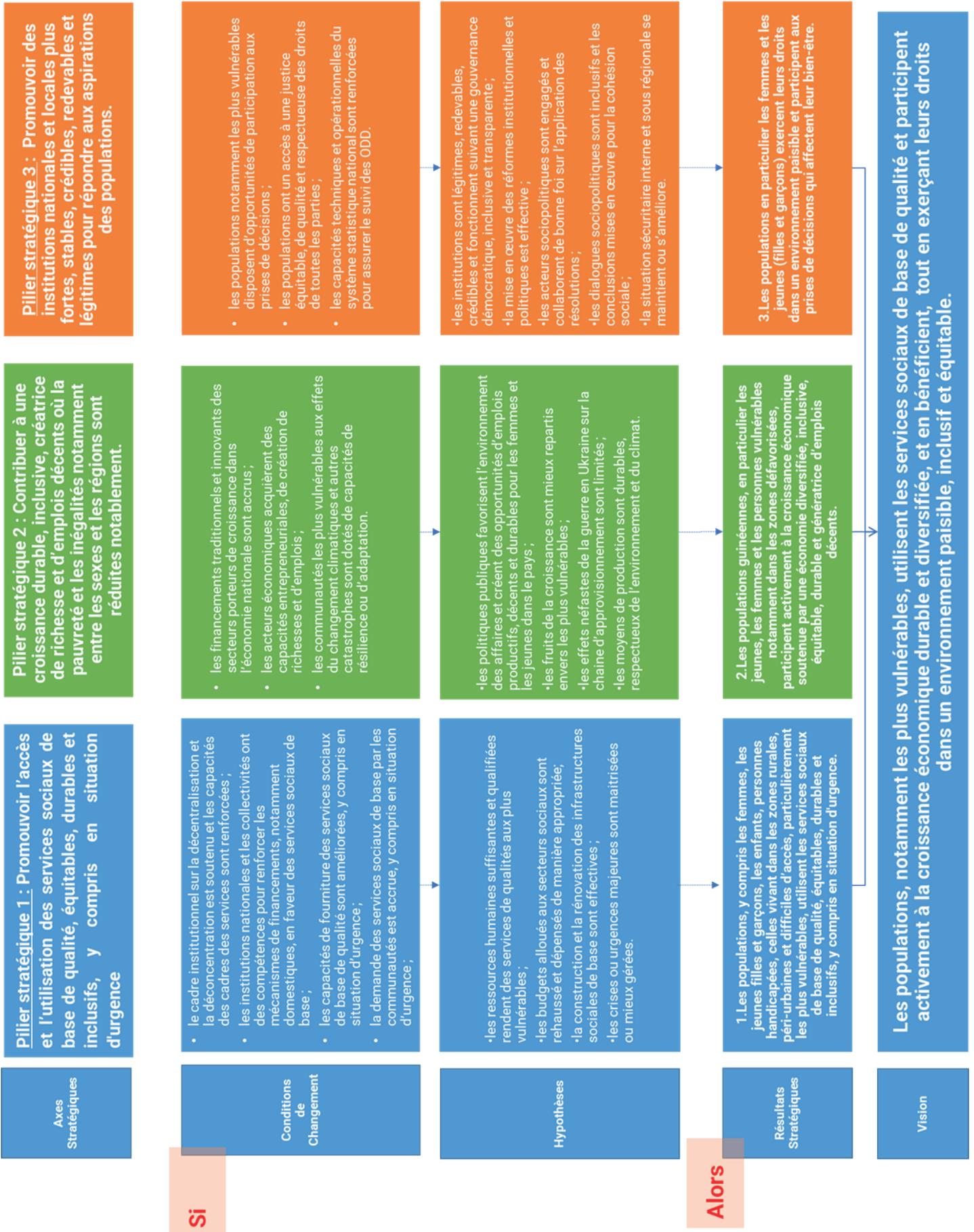
Le Système des Nations Unies, en concertation avec ses partenaires nationaux, a choisi de s'engager à contribuer aux efforts du gouvernement à travers trois résultats stratégiques escomptés d'ici à fin 2028.

1. LES POPULATIONS, Y COMPRIS LES FEMMES, LES JEUNES FILLES ET GARÇONS, LES ENFANTS, PERSONNES HANDICAPÉES, CELLES VIVANT DANS LES ZONES RURALES, PERI-URBAINES ET DIFFICILES D'ACCÈS, PARTICULIÈREMENT LES PLUS VULNÉRABLES, UTILISENT LES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ, ÉQUITABLES, DURABLES ET INCLUSIFS, Y COMPRIS EN SITUATION D'URGENCE.

2. LES POPULATIONS GUINÉENNES, EN PARTICULIER LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PERSONNES VULNÉRABLES NOTAMMENT DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES, PARTICIPENT ACTIVEMENT À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE PAR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, INCLUSIVE, ÉQUITABLE, DURABLE ET GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS DÉCENTS.

3. LES POPULATIONS EN PARTICULIER LES FEMMES ET LES JEUNES (FILLES ET GARÇONS) EXERCENT LEURS DROITS DANS UN ENVIRONNEMENT PAISIBLE ET PARTICIPENT AUX PRISES DE DÉCISIONS QUI AFFECTENT LEUR BIEN-ÊTRE.







2.4. Résultats stratégiques du Cadre de Coopération et partenariats

Pour réaliser les trois résultats stratégiques, le SNU en collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires a identifié les produits qui permettront d'induire les changements afin d'atteindre les objectifs d'ici à fin 2028.



RESULTAT 1 : Promouvoir l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence.



D'ici à fin 2028, les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, utilisent les services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence.

■ **Les axes prioritaires du Programme national de développement (PRI 2022-2025)** correspondant à ce pilier stratégique :

- **Axe 4** : Action sociale, emploi et employabilité

■ **Les ODD correspondant à ce pilier stratégique :**

- **ODD** : ODD #1, ODD #2, ODD #3, ODD #4, ODD #5, ODD #6, ODD #16, ODD #17

■ **Les axes prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**

correspondants à ce pilier stratégique :

- **Aspiration 6** : une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes.

■ **Les axes prioritaires de la stratégie intégrée des Nations Unies**

- **Priorité 3** « promouvoir une croissance inclusive et équitable et augmenter l'accès de qualité aux services de base ».



Théorie du changement :

SI le cadre institutionnel sur la décentralisation et la déconcentration est soutenu et les capacités des cadres des services sont renforcées ;

SI les institutions nationales et les collectivités ont des compétences pour renforcer les mécanismes de financements, notamment domestiques, en faveur des services sociaux de base ;

SI les capacités de fourniture des services sociaux de base de qualité sont améliorées, y compris en situation d'urgence ;

SI la demande des services sociaux de base par les communautés est accrue, y compris en situation d'urgence ;

Et que

- les ressources humaines suffisantes et qualifiées rendent des services de qualité aux plus vulnérables ;
- les budgets alloués aux secteurs sociaux sont rehaussé et dépensés de manière appropriée ;
- la construction et la rénovation des infrastructures sociales de base sont effectives ;
- les crises ou urgences majeures sont maîtrisées ou mieux gérées.

Alors

les populations notamment les plus vulnérables (femmes, jeunes, enfants, personnes handicapées, en zones rurales et péri-urbains, etc.) utiliseront les services sociaux de qualité, y compris en situation d'urgence.

Les interventions stratégiques s'appuieront sur les produits suivants :

D'ici à fin 2028, les institutions nationales et les collectivités élaborent et mettent en œuvre des politiques publiques et des programmes favorables au développement des services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition, eau hygiène assainissement et protection), y compris en situation d'urgence.

Le SNU appuiera les institutions et les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles et programmes favorables au développement des services sociaux de bases, à travers l'assistance technique, le renforcement des capacités, le plaidoyer et les partenariats. Ses efforts contribueront également à renforcer les systèmes nationaux de prestation des services sociaux, et soutenir les communautés en vue de les rendre plus résilients.

Il mènera une série de plaidoyers à l'échelle national et infranational en faveur d'un environnement favorable et de politiques efficaces et adaptées aux besoins de la population notamment les groupes les plus vulnérables.

D'ici à fin 2028, les institutions nationales et les collectivités disposent de capacités accrues pour offrir des services inclusifs de qualité d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau hygiène assainissement (EHA) et de protection, y compris en situation d'urgence.

Le SNU œuvrera sur le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux afin de faciliter l'émergence d'un environnement favorable à la fourniture intégrée de services. Les agences, fonds et programmes (AFP) cibleront les politiques et programmes renforçant l'inclusion et la protection. Outre l'amélioration de l'offre, les AFP s'assureront, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de la qualité des services en continuant les efforts d'adoption des normes et standards internationaux, et en application aux différents textes et conventions ratifiés par la République de Guinée. Le SNU contribuera en outre au renforcement des systèmes afin de leur permettre d'être fonctionnels, réactifs et résilients et de soutenir au mieux les communautés, en garantissant l'accès équitable et durable « au dernier kilomètre » à des services et fournitures essentiels de qualité et en temps opportun.

D'ici à fin 2028, les populations, y compris les femmes, les jeunes, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, accèdent aux mécanismes de protection sociale et adoptent des pratiques et de comportements qui favorisent l'utilisation des services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence.

Le SNU s'assurera de l'amélioration de l'utilisation des services sociaux de base et de l'accès à une protection sociale. Les AFP appuieront les programmes et interventions visant à augmenter le nombre d'utilisateurs des services en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les migrants, les personnes vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès.

D'ici fin 2028, les institutions nationales et les collectivités disposent des compétences accrues pour renforcer les mécanismes de financements notamment domestiques de services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition et protection) y compris en situation d'urgence.

Les AFP accompagneront les efforts du Gouvernement et des partenaires pour renforcer les mécanismes de financements des services sociaux de base. Le SNU collaborera avec le Gouvernement pour accroître les allocations budgétaires aux secteurs sociaux; il appuiera la multiplication des mécanismes de financements des services sociaux de base afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et accompagnera cette dynamique au niveau décentralisé également pour un transfert effectif des compétences et des ressources.

Partenariats

Le SNU collaborera, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification relative à cet effet, avec divers acteurs notamment ceux traditionnels, et œuvrera activement pour le développement de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé afin de tirer parti, lorsque cela revêt une valeur stratégique, des avantages que détiennent les parties prenantes du secteur privé pour obtenir des résultats allant dans le sens de l'amélioration du bien-être des populations.

Dans son approche d'intervention, le SNU s'appuiera sur les capacités des structures étatiques au niveau central et décentralisé. Une forte collaboration se maintiendra avec les ministères sectoriels partenaires, sous une coordination qui traduira l'appropriation nationale. Au vu de la multisectorialité des produits de cet axe qui couvre les services sociaux de base, à savoir : l'éducation, santé, nutrition, Eau, Hygiène et Assainissement et protection, le SNU travaillera avec les départements ministériels et les institutions

nationales pour permettre un alignement fort et une coordination efficace.

Une attention particulière sera accordée à l'appropriation locale et communautaire afin de favoriser la domestication de l'action. Les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations de la Société Civile, les organisations de volontariat, les leaders locaux, le secteur privé local seront mis à contribution dans la réalisation des produits de ce résultat stratégique, que ce soit au niveau de la mise en œuvre, ou au niveau du suivi, et de l'évaluation ainsi que la mise à échelle. Concernant les urgences et les catastrophes, les acteurs nationaux des structures étatiques, de la société civile, du secteur privé et des partenaires. L'Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires, sera un acteur collaborateur clefs pour l'appui au renforcement des systèmes de la coordination, de la prévention, la préparation et la réponse aux urgences.

Le SNU engagera tous les acteurs afin de mener un plaidoyer pour des allocations accrues aux secteurs sociaux et plus particulièrement le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le ministère de l'Économie et des Finances et le Conseil National de la Transition. Les discussions commenceront au niveau sectoriel et sous le leadership des ministères en charge des services sociaux. Parallèlement, il renforcera leurs capacités dans la préparation et l'exécution des budgets afin d'en améliorer la qualité, en appui aux efforts des réformes des finances publiques.

Le SNU continuera à renforcer son partenariat avec les différents partenaires techniques et financiers afin d'assurer une meilleure complémentarité dans l'action et un impact plus conséquent sur le terrain au bénéfice des populations les plus vulnérables. Une coordination et collaboration renforcée seront établies avec les Institutions Financières Internationales également.





RESULTAT 2 : Contribuer à une croissance durable, inclusive, créatrice de richesse et d'emplois décent où la pauvreté et les inégalités notamment entre les sexes et les régions sont réduites notablement.



D'ici à fin 2028, les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables notamment dans les zones défavorisées, participent activement à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décents.

■ **Les axes prioritaires du Programme national de développement (PRI 2022-2025) correspondant à ce pilier stratégique :**

- **Axe 2** : Cadre macroéconomique et financier.
- **Axe 4** : Action sociale, emploi et employabilité.
- **Axe 5** : Infrastructures, connectivité et assainissement.

■ **Les ODD correspondants à ce pilier stratégique :**

- **ODD** : ODD #1, ODD #2, ODD #5, ODD #8, ODD #9, ODD #10, ODD #11, ODD #13, ODD #14, ODD #15, ODD #16, et ODD #17

■ **Les axes prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine** correspondants à ce pilier stratégique :

- **Aspiration 1** : une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.



- **Aspiration 6** : : une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes

■ Les axes prioritaires de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

correspondants à ce pilier stratégique :

- **Priorité 3** : promouvoir une croissance inclusive

et équitable et augmenter l'accès de qualité aux services de base.

- **Priorité 4** : renforcer la résilience au changement climatique,

améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer

la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

- **Priorité 5** : promouvoir l'accès aux énergies renouvelables.

Théorie du changement

SI les financements traditionnels et innovants des secteurs porteurs de croissance dans l'économie nationale sont accrus ;

SI les acteurs économiques acquièrent des capacités entrepreneuriales, de création de richesses et d'emplois ;

SI les communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatique et autres catastrophes sont dotés de capacités de résilience ou d'adaptation.

Et que

les politiques publiques favorisent l'environnement des affaires et créent des opportunités d'emplois productifs, décents et durables pour les femmes et les jeunes dans le pays ;

- les fruits de la croissance sont mieux repartis envers les plus vulnérables ;
- les effets néfastes de la guerre en Ukraine sur la chaîne d'approvisionnement sont limités ;
- les moyens de production sont durables, respectueux de l'environnement et du climat.

Alors

Les populations notamment les jeunes et les femmes participeront activement au développement économique du pays et bénéficieront des retombées d'une croissance du PIB ainsi que d'une amélioration de l'indice de développement.

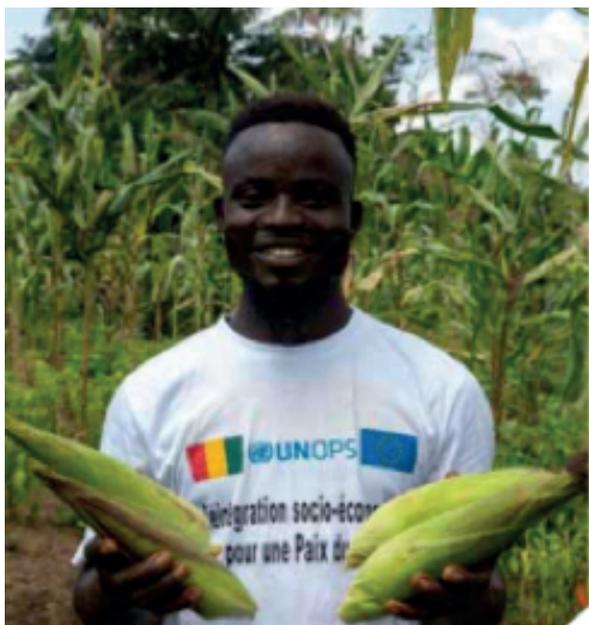
Pour réaliser ce changement, le SNU œuvrera sur les produits suivants :

D'ici à fin 2028, les politiques et programmes visant l'environnement des affaires sont améliorés, efficaces et inclusifs et favorisent la création d'entreprises et l'employabilité, notamment des jeunes et des femmes, à travers une approche systémique des chaînes de valeurs dans les secteurs porteurs de l'économie.

Le SNU contribuera aux efforts du Gouvernement et des acteurs nationaux dans la diversification de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, et la promotion de l'entrepreneuriat et des programmes d'emploi décent particulièrement des jeunes et des femmes. Les AFP se concentreront sur des secteurs porteurs et à fort potentiel (miniers et non miniers) pour une croissance durable et inclusive en République de Guinée. Outre la croissance économique, les programmes et interventions du SNU se positionneront dans une approche de réduction de la pauvreté et de développement de la résilience des populations et acteurs cibles. Dans ces efforts, le SNU renforcera les capacités des institutions offrant les services, des entreprises, des jeunes, femmes et autres groupes cibles des interventions dans une logique d'adoption d'une approche intégrée et systémique. Une attention particulière sera donnée aux acteurs du secteur informel. Les retombées de ce produit se ressentiront directement sur le premier axe prioritaire de ce Cadre de Coopération en appuyant les efforts de réduction de

l'insécurité alimentaire, de renforcement de la capacité de la population à accéder aux services sociaux, y compris l'éducation, la santé, l'Eau Hygiène et Assainissement et la protection.

D'ici à fin 2028, les acteurs du développement notamment les secteurs publics et privés ainsi que les communautés locales adoptent des comportements favorables à la lutte contre le changement climatique ; à une gestion efficace des ressources naturelles et à une urbanisation maîtrisée.



Le SNU opérera sur des interventions visant à réduire les effets néfastes du changement climatique, tout en améliorant la gestion des ressources naturelles appuyant la dynamique nationale. Ceci permettrait aux acteurs de développement et aux communautés de concevoir et mettre en œuvre des programmes sensibles aux changements climatiques, favorisant un développement durable et rationnel en milieu rural et urbain, avec une adoption de mesures spécifiques à ce dernier afin de maîtriser l'urbanisation et de l'utiliser comme un moteur de développement. Les Nations Unies en Guinée contribueront de manière intégrée au développement et au renforcement des systèmes d'alerte précoces dans le cadre des initiatives de réduction de risques de catastrophes. Le Système appuiera également l'utilisation des énergies renouvelables et épaulera les initiatives de recherche et développement et l'innovation visant une prospérité partagée en Guinée.

Partenariats

Afin de réaliser ce résultat le SNU s'appuiera sur différents partenariats stratégiques, techniques et financiers. Le SNU appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques alignées sur les priorités nationales et les stratégies sectorielles de la République de Guinée.

D'ici à fin 2028, des approches et des initiatives innovantes sont développées en faveur de la mobilisation interne et externe pour le financement et la mise en œuvre des actions pour l'atteinte des ODD

Afin d'accompagner la mise en œuvre des deux produits sus-présentés, le SNU a choisi de ressortir la nécessité de développer des solutions et initiatives innovantes de mobilisation des ressources internes et externes pour financer les Objectifs de Développement Durable. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le système pour le renforcement de la gouvernance économique et macroéconomique en République de Guinée. En partenariat avec le Gouvernement et les parties prenantes concernées, le Système des Nations Unies développera des stratégies et mettra en place des mécanismes pour accroître la mobilisation conjointe des ressources. Il continuera son appui aux réformes visant à soutenir une mobilisation domestique solide avec un élargissement de l'assiette fiscale et valorisera les contributions de la diaspora dans le financement d'investissements au niveau local. Le Système des Nations Unies appuiera également la planification et la budgétisation sensibles aux ODD ainsi que l'opérationnalisation d'un système compréhensif de suivi de ceux-ci au niveau national.

Cet appui se concrétisera à travers des partenariats avec les départements sectoriels avec qui le SNU concevra des interventions favorables à l'emploi décent, la participation économique de la jeunesse et des femmes, l'entrepreneuriat, l'inclusion, le développement durable et la diversification économique.

Ces interventions seront préparées avec la participation des acteurs du secteur privé dans toutes ses formes, des associations professionnelles, des groupements de paysans, groupements de femmes et jeunes, des syndicats, le secteur bancaire, le monde académique et tout autre acteur pertinent dans les domaines prioritaires.

Le SNU continuera son engagement avec les acteurs du secteur privé et plus particulièrement le secteur minier, à travers la chambre des mines, et les sociétés minières pour renforcer l'apport du secteur en emplois productifs et en programme de création de valeur locale et régionale. Le partenariat stratégique avec le secteur minier couvrira également le plaidoyer sur les questions de droits sociaux, économiques et culturels.

Le SNU renforcera également le partenariat avec les différents incubateurs, universités et centres de formation professionnelle afin de catalyser la mise en œuvre d'initiatives portées par les jeunes, femmes et autres groupes cibles. Dans la même lancée, le SNU continuera sa collaboration avec institutions financières internationales et banques de développement.

Dans le cadre de l'accompagnement de la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que dans le domaine de la réduction des effets du changement climatique, le SNU renforcera les partenariats pour la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces avec les acteurs locaux et nationaux, et plus particulièrement le secteur minier et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire avec un appui du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des collectivités locales dans le cadre de leurs compétences transférées pour appuyer le suivi environnemental et social des méga projets miniers en Guinée.

Des partenariats avec le FEM (Fond pour l'Environnement Mondial) et FVC (Fond vert pour le climat) seront envisagés également, ainsi qu'avec les IFI dont les priorités stratégiques s'alignent avec cela.

Le SNU renforcera la coordination entre les partenaires et mènera un plaidoyer avec les Institutions Financières Internationales pour appuyer cette dynamique et soutenir des programmes transformateurs dans les secteurs les plus porteurs de l'économie. Le SNU mobilisera les efforts pour renforcer également la capacité à identifier et définir des partenariats publics privés accompagnant la Guinée dans sa trajectoire de développement.





RESULTAT 3 : Promouvoir des institutions nationales et locales plus fortes, stables, crédibles, redevables et légitimes pour répondre aux aspirations des populations.



D'ici à fin 2028 les populations, en particulier les femmes et les jeunes (filles et garçons), exercent leurs droits dans un environnement paisible et participent aux prises de décisions qui affectent leur bien-être

■ Les axes prioritaires du Programme national de développement

développement (PRI 2022-2025) correspondant à ce pilier stratégique :

- **Axe 1** : Rectification Institutionnelle ;
- **Axe 3** : Cadre légale et gouvernance

- **ODD**: ODD #16, ODD #5, ODD #17, ODD #10,

■ Les axes prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine correspondants à ce pilier stratégique

- **Aspiration 3** : Une Afrique Ou Règnent La Bonne Gouvernance, La Démocratie,

Le Respect Des Droits De L'homme, La Justice Et L'état De Droit

- **Aspiration 4** : Une Afrique Pacifique Et Sécurisée

■ Les axes prioritaires de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel correspondants à ce pilier stratégique :

- **Priorité 1** : Promouvoir la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement.

- **Priorité 2** : Prévenir et résoudre les conflits et construire la paix ; prévenir l'extrémisme violent et la criminalité ; et promouvoir l'accès à la justice et aux droits de l'homme.



Théorie du changement

SI les populations notamment les plus vulnérables disposent d'opportunités de participation aux prises de décisions ;

SI les populations ont un accès à une justice équitable, de qualité et respectueuse des droits de toutes les parties ;

SI les capacités techniques et opérationnelles du système statistique national sont renforcées pour assurer le suivi des ODD.

Et que

- Les institutions sont légitimes, redevables, crédibles et fonctionnent suivant une gouvernance démocratique, inclusive et transparente ;
- La mise en œuvre des réformes institutionnelles et politiques est effective ;
- Les acteurs sociopolitiques sont engagés et collaborent de bonne foi sur l'application des résolutions ;
- Les dialogues sociopolitiques sont inclusifs et les conclusions mises en œuvre pour la cohésion sociale ;
- La situation sécuritaire interne et sous régionale se maintient ou s'améliore.

Alors

Les populations guinéennes en particulier les femmes et les jeunes, vivront dans un pays stable, paisible, respectueux de l'État de droit et des droits de l'homme, favorisant la transparence, la redevabilité et la participation à la prise de décisions à tous les niveaux.

Pour réaliser ce changement, le SNU et ses partenaires œuvreront sur les produits suivants :

D'ici à fin 2028, les populations notamment les plus vulnérables participent aux prises de décisions, à l'atténuation des risques sécuritaires, au dialogue respectueux des droits humains favorisant la cohésion sociale

Dans ce cadre, le SNU renforcera le plaidoyer pour que la législation réponde aux besoins de participation et d'inclusion de la population, notamment les groupes les plus vulnérables. Le SNU appuiera les initiatives visant à renforcer le dialogue inter-guinéen respectueux des droits humains et à promouvoir une cohésion sociale durable. Des partenariats seront développés avec le Gouvernement, le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix, les organisations de la société civile les acteurs politiques pour améliorer les processus et systèmes démocratiques.

Cela comprend la fourniture d'une assistance technique, financière et opérationnelle, le renforcement du soutien à l'éducation citoyenne et électorale, le plaidoyer en faveur d'un plus grand nombre de femmes occupant des postes de direction et une représentation politique en soutenant les réformes juridiques, les politiques, les stratégies ainsi que la conception et la mise en œuvre d'interventions d'autonomisation des femmes.

Les agences du SNU appuieront le Gouvernement de la République de Guinée à mettre en œuvre les recommandations des conventions ratifiées et des normes internationales du travail et les standards internationaux auxquels le pays adhère, plus particulièrement, l'Examen Périodique Universel. Le SNU contribuera aux efforts de renforcement des capacités nationales en matière de prévention, préparation et de réponses aux urgences.

D'ici à fin 2028, les populations ont accès à une justice équitable dans un environnement démocratique stable soutenu par un système statistique fiable

Le SNU opérera sur le renforcement du cadre juridique promouvant les principes d'égalité des genres, de non-discrimination et d'inclusion. Les entités du SNU collaboreront avec les divers acteurs pour continuer les efforts de réformes du système judiciaire, au niveau institutionnel, au niveau technique et du renforcement des capacités de celui-ci.

Le Système œuvrera également pour une réforme du secteur de sécurité en s'appuyant sur les acquis de la République de Guinée et se construira sur des approches proactives, efficaces, innovantes et basées sur les droits de l'homme.

Ces efforts viseront à renforcer le contrat social en lien avec les engagements de la République de Guinée dans plusieurs instances.

Même s'il est reconnu que les données statistiques constituent un puissant outil de développement et de redevabilité, le pays fait encore face au défi de disponibilité, de qualité et d'utilisation des données, en particulier démographiques et sociales. Un des problèmes majeurs soulevés est la forte dépendance aux enquêtes sociodémographiques, dont le financement n'est pas prévisible. Le SNU appuiera l'INS et les autres acteurs du Système Statistique National (SSN) pour s'assurer de la mise en œuvre effective de la stratégie nationale du développement de la statistique (SNDS) à travers un partenariat avec d'autres acteurs utilisateurs des données.

D'ici à fin 2028, la planification stratégique, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes publics sont basés, aussi bien au niveau central que décentralisé, sur des données actualisées et désagrégées et une approche GAR sensible au genre et au droit de l'Homme.

Les AFP appuieront l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes publics renforçant la décentralisation et la gouvernance locale sur la base des données actualisées et désagrégées. Cet appui renforcera aussi la mise en place d'une plateforme de suivi des ODD, les systèmes performants de collectes de données de qualité et inclusifs et des capacités en GAR et en planification sensible au droit de l'homme et au genre.

Le SNU renforcera les capacités des structures nationales responsables de la planification, de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation et appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement des ODD et le renforcement des capacités de coordination de l'aide publique au développement et de mobilisation des ressources.

Partenariats

Le SNU basera son intervention sur une collaboration étroite avec le Gouvernement de la Guinée et les acteurs œuvrant sur les réformes judiciaires, légales, sécuritaires, politiques et relatives à la gouvernance d'une manière générale. Le Système se basera sur la centralité de la coordination et de la complémentarité et utilisera son pouvoir fédérateur pour ramener les acteurs autour de programmes structurants. Sous la houlette de la présidence et de la primature, le SNU collaborera avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme,

le ministère de la Défense Nationale, le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité et de Protection Civile, ainsi que tout autre Ministère, sur la continuation des initiatives de dialogue, et de renforcement de cohésion sociale dans un état de droit. Le SNU continuera son partenariat avec le CNT et les différents acteurs sur la préparation d'un cadre légal inclusif. Il s'assura de la participation des acteurs de la société civile, des volontaires, des communautés, des leaders religieux et traditionnels, des partis politiques, des faitières de femmes et jeunes et des groupes représentant toute catégorie de personnes vulnérables.

Le SNU se basera sur les projets PBF pour asseoir une base croissante de partenaires dans le processus de renforcement de la cohésion communautaire et de prévention de conflits. Le Système bénéficie déjà d'un partenariat et appui du Département des Affaires Politiques et de Consolidation de la Paix basé à New York et aussi d'un appui politique de UNOWAS qui complète l'action sur le terrain par un appui de bons offices et d'analyses circonstanciées.

Les agences, fonds et programmes œuvreront également et en partenariat étroit avec l'Institut National des Statistiques et de la Banque Mondiale, à renforcer le système statistique national. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale pilotera les travaux sur le renforcement des capacités sur le GAR et la planification stratégique et ce dans le cadre de la lettre de mission qui lui accorde cette transversalité.

2.5. Synergies entre les résultats du Cadre de Coopération, thèmes Transversaux, transitions et le Nexus HDP

Pour réaliser les effets sus-présentés, l'équipe pays et ses partenaires œuvreront sur la création de synergies entre les axes, et s'assureront de l'intégration des questions du genre, des droits de l'homme dans la planification et dans la mise en œuvre qui suivra. Le SNU a également déterminé le besoin de travailler sur les six transitions qui présentent des voies d'investissements pour atteindre les ODD et qui sont, i) les systèmes alimentaires, ii) l'Accès à l'énergie et accessibilité financière, iii) Connectivité digitale iv) Éducation, v) Emplois et protection sociale, et vi) Changement climatique, perte de la biodiversité et pollution. Ces transitions tiennent leurs bases des ODD et nécessitent également une planification intégrée et optimale.

Le Système des Nations Unies en Guinée avec ses entités résidentes et non résidentes ont cerné l'interconnexion des Objectifs de Développement Durable et par conséquent le besoin d'intégration de la programmation entre les résultats stratégiques.

En effet, l'ONU en Guinée reconnaît les liens et les besoins de mettre en œuvre les interventions sous les différents résultats stratégiques en concomitance afin de permettre la création de conditions idoines pour la réalisation des effets escomptés. Le Système et ses partenaires sont conscients qu'une amélioration des conditions de vie de la population est liée à l'impact de l'effet 1 qui vise à améliorer l'accès, l'offre et l'utilisation de services sociaux de base, mais pour être concrétisé requiert des politiques et des schémas de Gouvernance adaptés et appropriés. Ceci nécessitera des financements et un accompagnement politique pour développer les capacités des institutions et des collectivités afin de jouer pleinement leur rôle. Les financements ne peuvent être mobilisés d'une manière efficace, que si les recettes financières sont de plus en plus disponibles grâce à une économie diversifiée et à des mécanismes de perception de revenus adéquats, d'où le lien avec l'effet 2. Le lien avec l'effet 2 se matérialise également au niveau de l'utilisateur. Un citoyen qui bénéficie d'un emploi décent, ou qui peut générer des revenus durables, accèdera plus facilement à une meilleure nutrition, éducation et aux services de santé. Ce citoyen bénéficiera également de meilleures chances à une couverture sociale dans un cadre de vie amélioré.

Les deux effets sont liés étroitement avec le troisième qui est relatif à la paix et la gouvernance. L'accès aux services sociaux de base

et la participation effective au développement économique sont sujets aux conditions sociopolitiques et sécuritaires du pays. Des conditions favorables aux investissements économiques, et l'assurance d'un État de droit permettent à la population de jouir de ses droits sociaux, économiques et culturels. Un climat de cohésion sociale favorise un espace de croissance économique paisible et inclusive.

Le renforcement des systèmes de gestion, de la capacité de planification stratégique du gouvernement et des systèmes statistiques qui sont préconisés sous l'effet 3 aura des retombées sur les deux effets 1 et 2. Il permettra de renforcer la capacité analytique et par conséquent appuiera les agences, fonds et programmes à mieux cibler des interventions à fort impact, grâce à l'identification des secteurs porteurs de croissance durables pour la population et à évaluer l'impact des actions menées par les différents acteurs pour informer les décisions stratégiques.

Genre et autonomisation de la femme

Les effets ou résultats stratégiques sont conçus de manière à intégrer les questions d'égalité de genre afin de susciter des changements contribuant à corriger les inégalités et d'autonomiser les filles, les femmes et les personnes marginalisées. Ainsi, l'équipe pays œuvrera sur l'amélioration des cadres normatifs, des lois et politiques ciblant les questions du genre. Le SNU promouvra un accès équitable aux femmes et aux hommes aux services sociaux de base, dans le cadre de l'effet 1, aux biens et aux ressources dans le cadre de l'effet 2 et à la prise de décision à l'effet 3. Outre cela, les agences, dans le cadre de l'effet 3, développeront des programmes renforçant le leadership féminin dans le domaine politique et produiront des analyses et statistiques sensibles au genre pour appuyer une meilleure planification nationale et locale. Le système des Nations Unies continuera son plaidoyer et ses efforts pour substituer les pratiques nuisibles par des normes sociales positives, en se basant sur des solutions endogènes et locales en Guinée, informées aussi par des expériences positives dans les Pays faisant face à des défis similaires notamment dans la sous-région ouest-africaine.



Genre et autonomisation de la femme

En réponse à l'appel à l'action en faveur des droits humains du Secrétaire Général de l'ONU, le SNU en Guinée s'est engagé pleinement à adopter une approche basée sur les droits humains tout au long de son cycle de programmation, en prévoyant des interventions et actions dans les sept (7) domaines d'actions de l'appel à savoir, i) l'intégration des droits dans le développement durable, ii) les droits en période de crises, iii) l'égalité des genres susmentionnée, iv) la participation citoyenne et l'espace civique, v) les droits des générations futures, vi) l'intégration des droits humains dans l'action collective et vii) de l'innovation pour les droits de l'homme.

Le SNU se base sur les notions de droits sociaux, culturels et économiques pour convenir et définir une approche cohérente et compréhensive en faveur de la population et qui s'insère dans une dynamique durable. En effet, les besoins d'espace civique et de participation politique qui sont couverts dans l'effet 3 ne sont pas isolés des besoins de création de revenus ou d'accès aux services sociaux de base des effets 1 et 2. Le Système adopte une approche de sécurité humaine pilotée dans plusieurs régions en Guinée par le SNU et préconise une vision interconnectée des aspirations et droits de la population comme souligné dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale. La sécurité humaine vise à aider les États Membres à identifier les problèmes courants et répandus qui menacent la survie, le bien-être et la dignité de leurs populations, tout en promouvant des réponses axées sur l'individu,

globales, adaptées au contexte et orientées vers la prévention, renforçant ainsi la protection et la capacité d'action à l'échelle individuelle et collective. Le SNU tacle les différents types d'insécurité dans son cadre de coopération, à savoir, l'insécurité économique et environnementale dans l'effet 2, l'insécurité nutritive et sanitaire dans l'effet 1 et l'insécurité personnelle, communautaire et politique dans l'effet 3.

Le SNU dans son approche basée sur les droits humains établira de nouveaux partenariats et construira sur des partenariats existants avec les institutions de suivi des droits humains, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les leaders religieux et traditionnels et les communautés pour assoir cette notion. Un engagement proactif avec les différents acteurs en Guinée et dans la sous-région permettra une meilleure conception de solutions répondant aux besoins spécifiques et une plus forte appropriation nationale.

Le SNU continuera son engagement avec le Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et d'autres traités. Il appuiera également les efforts pour la veille citoyenne et les rapports indépendants.

Les transitions clés et les effets de Cadre de Coopération pour le Développement Durable

• Systèmes alimentaires

Le SNU entend soutenir un système alimentaire durable qui est à même d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous et toutes, de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales. À travers une approche inclusive, des systèmes alimentaires bien conçus et gérés de manière durable peuvent constituer un levier puissant pour soutenir les résultats stratégiques du nouveau cadre de coopération des Nations Unies en Guinée. Ils contribueraient à la fois à améliorer la qualité de vie des populations, à promouvoir la croissance économique inclusive et à renforcer la participation active des femmes et des jeunes dans les décisions qui les concernent. À travers les systèmes alimentaires, les programmes de l'Équipe Pays contribueront à garantir un accès adéquat à une alimentation nutritive, en particulier pour les populations vulnérables comme les femmes, les jeunes et les enfants, ce qui renferme des avantages évidents sur la santé et le bien-être de la population.

C'est pour cela, la promotion de pratiques agricoles durables et de l'agroécologie sera renforcée afin de favoriser la production de denrées alimentaires de qualité, tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. En effet, les secteurs connexes à l'agriculture (transformation des aliments y compris des aliments infantiles, distribution, etc.), représentent d'importants pourvoyeurs d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, ce qui est à même de renforcer leur autonomie économique, leur capacité à participer activement à la prise de décisions qui les concernent, en étant des acteurs actifs dans le processus de gouvernance au niveau local.

Pour y arriver, le SNU soutiendra les activités du Comité National Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle qui, à l'occasion du sommet sur les systèmes alimentaires, a indiqué envisager de travailler sur la réforme des systèmes alimentaires et la révision de politique et de stratégie nationales prenant en compte les priorités sectorielles. La feuille de route et le plan stratégique multisectoriel de Nutrition et sécurité alimentaires seront aussi amendée et traduite en plan opérationnel avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Aussi, un dispositif pérenne de gestion de l'information (suivi-évaluation et communication) pour la collecte et la diffusion des données sur les systèmes alimentaires et nutritionnels sera mis en place ; les acquis - même antérieurs - seront capitalisés et un cadre de gouvernance décentralisé mis en place pour une meilleure coordination et la transition vers des systèmes alimentaires nationaux plus inclusifs et durables. Un mécanisme de mobilisation de ressources additionnelles sera mis en œuvre pour améliorer sensiblement la mise à échelle des interventions à haut impact sur la nutrition des enfants et des femmes.

• Accès à l'énergie et accessibilité financière

L'intégration de l'accès à l'énergie et l'accessibilité financière dans le cadre de coopération du SNU répond à la continuité de l'engagement de l'équipe pays à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations guinéennes, en particulier celles vivant dans les zones rurales et défavorisées. Cela inclut le déploiement de solutions d'énergie renouvelable comme les panneaux solaires et les petits systèmes hydroélectriques. Il s'agira aussi de soutenir le développement d'entreprises dans le secteur de l'énergie, en particulier celles qui se concentrent sur l'énergie propre et renouvelable. Des programmes de formation, des incubateurs d'entreprises et de facilitation d'accès aux mécanismes de financement spécifiques pour les projets d'énergie seront soutenus.

La promotion de l'électrification rurale encourage aussi les partenariats public-privé et permet de soutenir les mesures d'incitations pour les entreprises, y compris les PME qui investissent dans ces zones. La formation et le développement de coopératives d'énergie communautaire permettraient aux communautés locales, in fine, de prendre en charge leur propre approvisionnement énergétique.

Il est à relever qu'en Guinée, des progrès importants ont été accomplis ces dernières années sur bien des aspects de l'objectif de développement durable (ODD) 7, relatif à l'accès à l'énergie, mais ces avancées sont encore inégales d'une région à l'autre. Cet accès, combiné aux efforts de promotion du gaz dans les foyers, réduit progressivement l'utilisation des combustibles fossiles qui engendrent des émissions de gaz à effet de serre plus importantes et qui peuvent constituer une menace pour le bien-être.

• Connectivité digitale

Dans le contexte de la Guinée, la connectivité digitale est un catalyseur essentiel du développement, à même de favoriser l'inclusion, l'innovation et la croissance économique. Elle peut jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire, en renforçant l'impact positif des initiatives de développement dans le pays. Il faudrait déjà noter son rôle dans le développement de secteurs économiques clés tels que le commerce en ligne, les services numériques, les applications mobiles, qui créent des opportunités d'emploi, tout en offrant des opportunités d'inclusion aux populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant en zones rurales.

Le SNU est aussi dans une dynamique de renforcement de la résilience et de la gestion des catastrophes pour lesquels les technologies numériques peuvent être utilisées pour la gestion, la collecte de données en temps réel et la coordination des secours, ce qui renforce ainsi la résilience face aux crises récurrentes.

Dans cette dynamique, le nouveau cadre de coopération constitue une opportunité pour l'équipe pays de soutenir les initiatives facilitées par la connectivité pour permettre d'accéder à distance à des services essentiels tels que la santé, l'éducation, les services financiers, et plus encore. Cela est particulièrement important dans les zones rurales ou difficiles d'accès. Dans le contexte du COVID-19, ces mêmes initiatives ont permis aux élèves avec l'appui du SNU d'accéder à des ressources pédagogiques en ligne, de suivre des cours à distance et bénéficier d'une formation continue.



Dans ces efforts, la place de la connectivité digitale dans l'innovation et la création d'entreprises sera essentiel. Il s'agira de soutenir les initiatives des jeunes et des femmes entrepreneurs de développer des solutions technologiques en faveur des priorités de développement, en plus des possibilités de création d'emplois décents.

Par ailleurs, le SNU bâtira sur les acquis des initiatives lancées au cours du cycle passé, le SNU investira dans les innovations, notamment dans les secteurs sociaux, notamment la Santé et l'Éducation, pour améliorer la qualité et la quantité des services et diffusera celles qui ont déjà fait preuve de leur efficacité. Il exploitera son avantage comparatif pour mettre les technologies numériques au service des enfants, des adolescent (filles et garçons), des jeunes, notamment les plus marginalisés.

• Éducation

La République de la Guinée avait répondu, en septembre 2022, à l'appel de transformation des systèmes éducatifs, pour offrir un nouvel espoir aux enfants, pour un avenir meilleur, mais également pour la transformation économique et le développement inclusif et durable du pays. Dans ce cadre, le SNU a soutenu des consultations nationales, qui ont permis aux parties prenantes du système éducatif guinéen venues de toutes les régions administratives (en plus de la zone spéciale de Conakry), les organisations de la société civile, le Parlement, les écoles/universités, les représentants des jeunes de partager autour des priorités en Guinée. Ainsi, le SNU appuiera la mise en œuvre des engagements pris par la Guinée, lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, autour des quatre composantes clés suivantes :

1. *Le rétablissement à la suite de la perturbation due à la Covid-19 ;*
2. *La transformation de l'éducation ;*
3. *La révision des objectifs et critères de référence nationaux en matière d'éducation ;*
4. *La garantie d'un financement public durable.*

L'éducation représente un levier stratégique de premier ordre pour assurer le développement de la Guinée et constitue un moteur clé pour atteindre les Objectifs de Développement Durable. Ainsi, l'appui du SNU concernera le renforcement des capacités des acteurs du secteur, en favorisant un accès équitable indispensable à la construction d'une société plus équilibrée et durable. Investir dans l'éducation est en effet crucial pour le progrès social et économique du pays. Une approche multisectorielle sera adoptée pour soutenir le gouvernement, les écoles

servant de points d'entrée, pour les synergies entre les programmes/projets offrant un environnement d'apprentissage de meilleure qualité, plus sûr, plus sain et plus équitable.

• Emplois et protection sociale

La garantie des emplois et de la protection sociale en Guinée est essentielle pour promouvoir le bien-être économique, social et la stabilité de la Guinée et la promotion de l'agenda du travail décent.

Le SNU va soutenir des initiatives visant à stimuler l'investissement dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et les services, qui ont un fort potentiel de création d'emplois. Pour ce faire, la promotion de l'entrepreneuriat sera centrale à travers l'accès facilité au financement, à la formation et aux marchés.

Aussi, l'adaptation des programmes d'éducation et de formation pour répondre aux demandes du marché du travail, en mettant l'accent sur les compétences techniques et professionnelles, constitue une priorité pour la Guinée dont l'économie est tirée par le secteur des mines et une prédominance du secteur informel. Dans un tel contexte, la mise en place de programmes ciblant les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap est fondamental, ainsi que le développement de dispositifs concourant à la sécurité sociale tels que les assurances maladie, les retraites et les allocations familiales pour garantir un filet de sécurité pour les travailleurs et leurs familles. Garantir les emplois et la protection sociale en Guinée favoriserait un développement économique durable, réduirait la pauvreté, renforcerait la stabilité sociale et contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

• Changement climatique, perte de la biodiversité et pollution

Concernant la lutte contre les effets du changement climatique, le SNU en Guinée a prévu d'opérer sur différents niveaux. Au niveau de l'analyse pour permettre aux acteurs de cerner l'étendue et la tendance des effets du changement climatique, de l'exploitation minière et des autres ressources sur l'environnement et conditions socioéconomiques de la population. En effet, au-delà du changement climatique, la Guinée connaît un besoin critique en amélioration de système de gestion environnementale en général, que ce soit au niveau de la gestion urbaine, gestion des déchets et assainissement, gestion des ressources naturelles et/ou contrôle des sources de pollution. La Guinée va également renforcer sa stratégie de réduction des risques des catastrophes avec un appui technique et financier du SNU. Cela permettra de renforcer les systèmes d'alerte précoce.





2.6. Durabilité



La durabilité, en particulier la nécessité de maintenir les résultats obtenus à long terme, est l'un des principes fondamentaux de la programmation du présent Cadre de Coopération en Guinée. Les stratégies et les actions visant à assurer des résultats durables sont intégrées à toutes les étapes du cycle de planification, de la conception à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation du Cadre de Coopération.

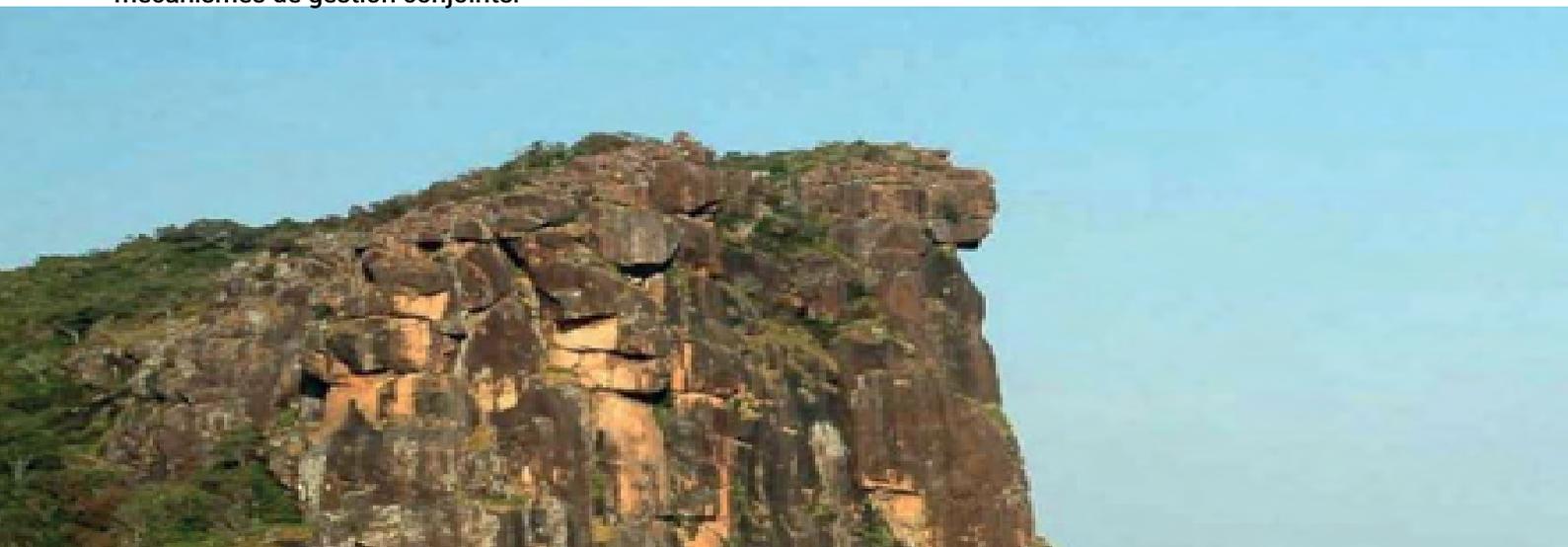
La stratégie d'appropriation nationale du Cadre de Coopération et de ses résultats repose sur le renforcement des capacités à différents niveaux, y compris au niveau individuel et institutionnel, dans les domaines où le Système des Nations Unies en Guinée a des avantages comparatifs. Cette stratégie repose également sur une collaboration intersectorielle renforcée, qui vise non seulement à former et à développer les compétences, mais aussi à promouvoir l'expansion des meilleures pratiques. L'Équipe-pays des Nations Unies, le Gouvernement guinéen et d'autres parties prenantes travailleront conjointement pour mettre en œuvre des mesures innovantes et des approches intégrées visant à surmonter les obstacles au développement inclusif du pays à court, moyen et long terme.

Cette stratégie de durabilité s'inscrit dans une approche complémentaire avec les actions menées par d'autres acteurs du développement, tels que les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, la diaspora, et favorise ainsi la participation active des populations cibles, y compris les groupes vulnérables. Les priorités stratégiques et les résultats de ce Cadre de Coopération en Guinée sont étroitement alignés aux priorités nationales du PRI 2022-2025 et autres cadres stratégiques nationaux. Les différentes entités gouvernementales, sous le leadership du Ministère de la Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), ont activement participé au processus d'élaboration de ce Cadre de Coopération 2024-2028. Elles joueront un rôle central dans sa mise en œuvre, ainsi que dans son suivi et son évaluation, grâce à des mécanismes de gestion conjoints.

L'Équipe Pays des Nations Unies a soutenu le Gouvernement guinéen dans la mise en place d'un cadre national de financement intégré (CNFI) assortie d'une stratégie de financement intégré des ODD, qui vise principalement à diversifier les sources de financement du développement et à renforcer la mobilisation des ressources internes. De plus, à travers le CNFI, l'Équipe Pays des Nations Unies accompagnera le Gouvernement guinéen dans la matérialisation des recommandations de la première étape, et qui vise à une application d'une budgétisation nationale sensible aux ODD.

La première phase a également permis d'identifier la capacité de la Guinée à élargir l'assiette fiscale et à mieux financer les ODD. Cet engagement a été réitéré par les autorités lors des différents sommets mondiaux, comme HLPF et le Sommet des ODD en 2023. Le SNU a mis l'accent sur la domestication des ODD et aussi le renforcement de la Gouvernance locale, que ce soit à travers un plaidoyer politique pour le transfert effectif des compétences ou au niveau local par le renforcement des capacités des collectivités dans la gestion, la gouvernance fiscale, la préparation et suivi des plans locaux de développement. Le SNU en Guinée continue dans ces démarches d'implication des structures locales dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Enfin, le Cadre de Coopération inclut également des actions visant à renforcer les capacités des entités gouvernementales à contribuer à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la gouvernance des principaux plans et politiques sectorielles de développement alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) en Guinée.



2.7. Configuration de l'Équipe Pays des Nations Unies



En se basant sur les axes prioritaires de ce Cadre de Coopération, les agences, fonds et programmes opérant en Guinée d'une manière résidente et non résidente ont participé au processus de la définition de la configuration adéquate de l'Équipe Pays des Nations Unies en Guinée qui permettrait de mettre en œuvre les produits du cadre de résultat.

A cet effet, les entités du SNU se sont positionnées stratégiquement dans le cadre de leur mandats, avantages comparatifs et expertise comme présenté dans l'annexe II.

Ce positionnement n'est pas figé et demeure flexible. Cette flexibilité est due au fait que les Nations Unies en Guinée se veulent agiles afin de répondre aux défis ponctuels qui peuvent surgir durant la mise en œuvre du cadre de coopération. Ce fut le cas durant la pandémie COVID-19, l'Épidémie à Virus Ébola ou au début de la transition politique en cours, où le SNU a adapté une partie de sa programmation afin de répondre aux besoins immédiats.

Un modèle de mise en œuvre plus décentralisé et intégré basé sur une approche territoriale sera renforcé, d'autres adaptations et modifications du modèle opérationnel prévu et des méthodes de travail tout au long du cycle de planification du UNSDCF 2024-2028 sont attendues à mesure que les contextes nationaux évoluent.

En particulier, l'avantage comparatif et la valeur ajoutée du système des Nations Unies en Guinée sont principalement axés sur :

- (1) La compréhension approfondie et rigoureuse des obstacles au développement et du contexte, ainsi que la capacité à développer des programmes multidimensionnels s'appuyant sur les forces de l'équipe pays des Nations Unies.
- (2) Les approches conjointes pour contribuer à une meilleure conception et mise en œuvre des programmes.
- (3) La présence d'une Mission politique à Dakar appuyant la composante politique et le plaidoyer, avec des capacités de médiation et de bons offices.

- (4) La reconnaissance générale en tant qu'acteur de confiance au niveau des partenaires techniques et financiers et au niveau des acteurs étatiques, pour le respect des droits humains, l'égalité des genres et l'accompagnement des groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées.

- (5) La capacité à proposer des synergies et à maximiser l'impact de manière complémentaire entre les allocations du Fonds pour la consolidation de la paix, du Fonds pour les ODD et du CERF, entre autres fonds communs du système des Nations Unies.

- (6) L'expertise dans le renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux sur les politiques publiques nationales.

- (7) Les réseaux établis et capacités pour faciliter et mettre en œuvre une programmation transfrontalière.

- (8) L'appui à la collaboration sud-sud et triangulaire.

- (9) Le renforcement des partenariats avec les Institutions Financières Internationales (IFI).

Ces contributions seront entreprises de manière cohérente et articulée face aux défis de développement complexes auxquels la Guinée est confrontée, qui nécessitent des approches territoriales multidimensionnelles et intégrées basées où l'ONU a une valeur ajoutée et des avantages compétitifs.

La configuration de l'Équipe Pays proposée ici diffère des cycles de planification précédents, avec trois nouvelles entités qui ne faisaient pas partie des signataires du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) dont la CEA, FIDA, ITC, et le départ du HCR de Guinée, même si toutes ces agences avaient auparavant maintenu un certain degré de collaboration avec l'équipe des pays des Nations Unies.



2.8. Dimensions transfrontalières et régionales

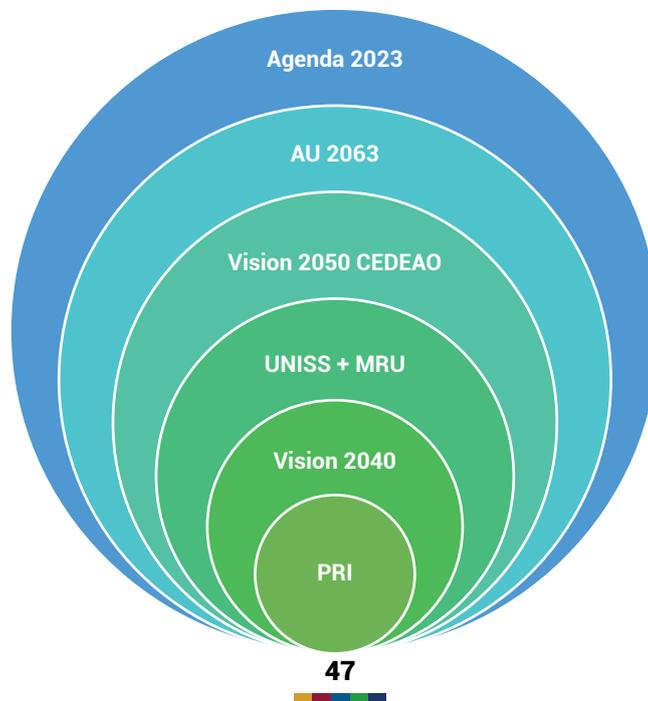
Le UNSDCF 2024-2028 est ancré à plusieurs niveaux stratégiques régionales et transfrontalières. Le SNU en Guinée a reconnu depuis le cycle 2018-2023 la criticité de planifier en tenant compte des défis dans les pays frontaliers, le contexte sous-régional, régional et global. De cette volonté, une série de projets et programmes transfrontaliers ont vu le jour et avant cela, des analyses régionales ont pu être menées afin de renforcer la compréhension de l'effet 'Spillover'. La région a connu des tensions de diverses sources qui ont imposés naturellement cette approche, que ce soit les crises relatives aux changements climatiques et les déplacements des populations, les crises politiques récurrentes, les crises sécuritaires avec la propagation de la menace terroriste et de l'extrémisme violent, les crises économiques localisées liées à la fermeture de frontières due à la pandémie COVID-19 ou même durant la Maladie à Virus Ébola.

Bien que les échanges commerciaux entre les pays de la région ne dépassent pas les 15%, les pays subissent les effets néfastes des crises multidimensionnelles d'une manière synchrone et qui nécessite des solutions communes. La Guinée encourage la coopération Sud-Sud et Triangulaire. À cet effet, la Guinée a adopté l'agenda 2030 au niveau global, puis l'agenda 2063 de l'Union Africaine au niveau continental, et la Vision 2050 de la CEDEAO au niveau sous régional. La Guinée est également membre de l'Union du Fleuve Mano.

Le SNU a également intégré les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) dans sa programmation en République de Guinée. L'équipe pays s'est assurée de l'alignement du Cadre de Coopération avec l'Agenda 2063 sur les différents domaines, y compris la paix, la sécurité, le développement économique, l'intégration continentale, la gouvernance,

l'éducation, la santé, l'autonomisation des femmes, la culture et bien d'autres. Sur le plan économique la Guinée a adhéré à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), elle a formulé et en train de mettre en œuvre sa stratégie nationale ZLECAf avec l'appui du SNU. Ce même alignement est fait sur la Vision 2050 de la CEDEAO, dont les aspirations, déclinées en thématiques suivantes : (i) Démographie, capital humain, développement social et migration ; (ii) Environnement et ressources naturelles ; (iii) Gouvernance, Sécurité et Paix ; (iv) Croissance économique, emploi, transformation structurelle et développement du secteur privé ; (v) Intégration économique et monétaire, infrastructures économiques, énergie et partenariats, s'arriment avec le Programme de Reference Intérimaire et par conséquent le UNSDCF 2024-2028.

La Guinée, en tant que membre des pays du Sahel dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) gagnerait à mieux saisir les avantages offerts par l'approche multidimensionnelle autour de priorités clés en matière de gouvernance, de sécurité et de résilience. Cette stratégie dont la mise en œuvre s'appuie, entre autres, sur le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (UNSP 2018-2030), vise à accélérer la prospérité partagée et la paix durable dans la région, en s'attaquant aux causes profondes de la crise du Sahel tout en soutenant les capacités nationales et régionales de consolidation de la paix. Les priorités du UNSP 2018-2030, à savoir, coopération transfrontalière, action climatique, prévention des crises, autonomisation des femmes et des jeunes, revitalisation économique et énergies renouvelables sont alignées avec celles du PRI. Le SNU a veillé à ce que ces considérations soient incluses dans le UNSDCF 2024-2028 avec des alignements clairs et explicites avec UNISS.



CHAPITRE

3

**Plan de mise en œuvre
du Cadre de Coopération**



3.1. Stratégie de mise en œuvre



Le Système des Nations Unies et le gouvernement Guinéen sont engagés dans la mise en œuvre conjointe du Cadre de Coopération 2024-2028 de manière coordonnée et dans un partenariat durable pour la réalisation des ODD de l'agenda 2030. Les programmes et projets des agences du SNU contribueront aux produits et effets du Cadre de Coopération et s'appuieront sur les plans de travail conjoints signés avec le gouvernement sur une base annuelle ou biennale ainsi qu'à travers des projets spécifiques à chaque agence, selon les besoins du pays.

Le Cadre de Coopération sera mis en œuvre au niveau national en étroite collaboration avec le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI). Les Ministères sectoriels, les organisations de la société civile y compris les ONG internationales, le secteur privé et les institutions académiques contribueront à la mise en œuvre des activités catalytiques inscrites dans les plans de travail. Pour certains de ces partenaires, la mise en œuvre se fera à travers un transfert de fonds direct selon l'approche harmonisée de transfert de fonds (HACT) en annexe III.

L'équipe pays des Nations Unies adoptera des approches innovantes pour la mise en œuvre de ce Cadre de Coopération et ce de manière systémique et ciblée. En plus de l'adoption du concept 'Unis dans l'action' le système des Nations Unies en Guinée renforcera les mécanismes de planification locale en décentralisant la planification de plusieurs composantes du Cadre de Coopération que ce soit au niveau de définition des besoins ou au niveau de mobilisation des ressources. Les AFP œuvreront également sur l'identification et l'adoption d'approches de financement innovantes, ceci ne se concentrera pas uniquement sur le financement mais sera élargi aux partenariats. Les entités du SNU vont nouer des partenariats stratégiques pour accompagner le Gouvernement dans l'atteinte des ODD. Un groupe interagence des Partenariats est établi et continuera d'appuyer cette dynamique. Ces partenariats viseront le secteur privé, le monde académique et de recherche, les OSC et ONG et la Diaspora dont le haut conseil vient d'être mis en place. Le SNU renforcera la transformation numérique à tous les niveaux, que ce soit au niveau du fonctionnement interne pour moderniser les méthodes de travail ou au niveau programmatique en lien avec les transitions accélérant les ODD et s'assurera de l'adoption du Quintet of Change dans ses interventions.

Outre cela, le SNU continuera de construire sur les acquis et les leçons du Programme des Communes de convergences et sur la base de la demande du terrain, d'approfondir son mode de fonctionnement et adoptera dans la mesure du possible une approche basée sur les régions (Area Based Interventions) qui visera à concevoir un programme multidisciplinaire dans une zone géographique précise afin de répondre d'une manière holistique aux besoins des populations cibles.

Le SNU renforcera également la dimension transfrontalière en ciblant des programmes clefs en partenariat avec les équipes-pays voisines ou de la sous-région, avec attention particulière sur la région du Sahel. Les programmes couvriront les dimensions de gouvernance, résilience et sécurité comme stipulé par UNISS.

La programmation et la mise en œuvre se basera également et dans la mesure du possible sur l'approche de sécurité humaine en renforçant une localisation des ODD et en considérant le triple Nexus HDP. Au niveau opérationnel, les agences mettront le BOS- La stratégie Opérationnelle Pays afin de réduire les coûts et accroître les efficacités opérationnelles.



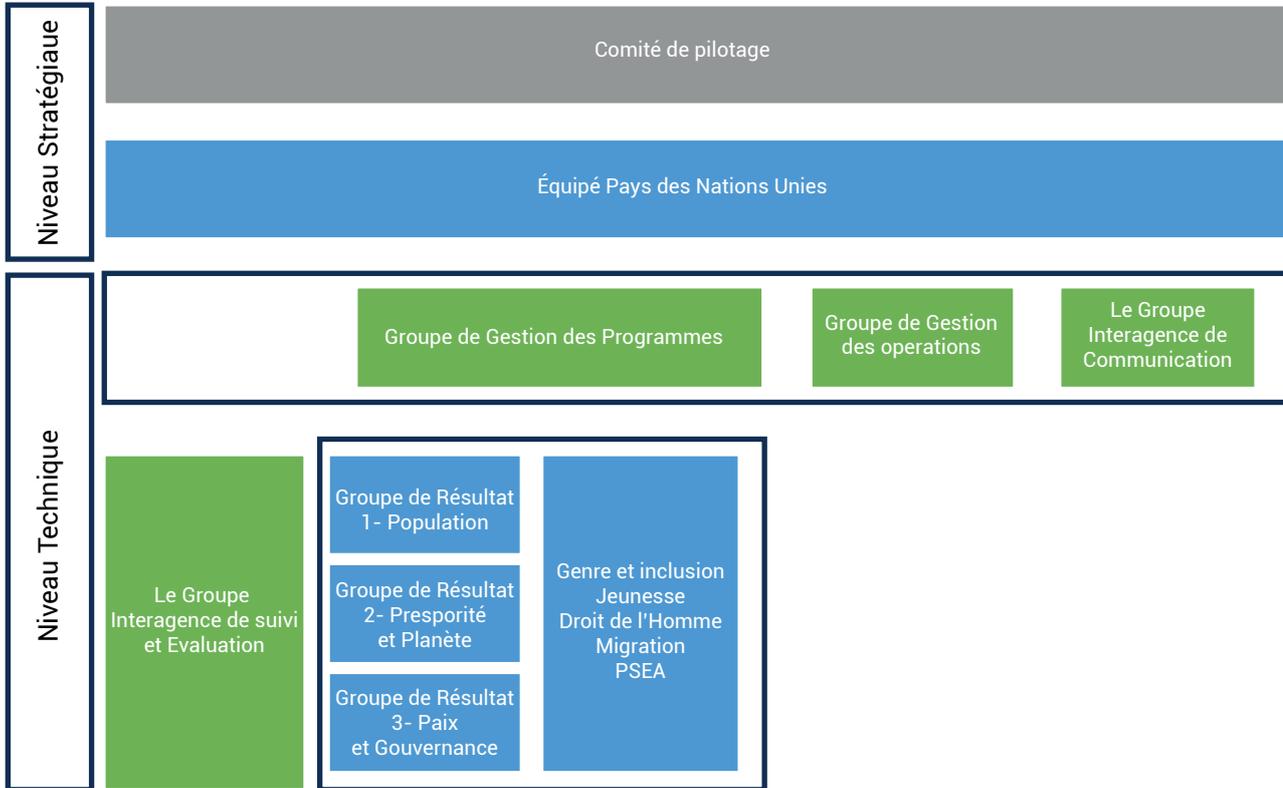


3.2. Gouvernance du Cadre de Coopération



La mise en œuvre du Cadre de Coopération s'appuiera sur des mécanismes conjoints interagence pour mieux coordonner la mise en œuvre avec un accent sur l'efficacité et l'efficience. Toutes les agences des Nations Unies travailleront à promouvoir la cohérence, et l'alignement aux priorités du gouvernement dans le respect du principe de « Ne laisser personne de côté. ».

Tous les organes de gouvernance du Cadre de Coopération, sauf le Comité de Pilotage, sont placés sous le leadership du Coordonnateur Résident des Nations Unies et des membres de l'Équipe pays des Nations Unies qui ont une redevabilité mutuelle et collective dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération.



Le Comité de Pilotage assure le leadership stratégique de la mise en œuvre du Cadre et est co-présidé par le/la Ministre de Plan et de la Coopération Internationale et le Coordonnateur Résident du SNU. Il est composé des chefs des entités des Nations Unies et des représentants des administrations partenaires. Il peut également comprendre des représentants des donateurs, des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. Il se réunit une fois par an statutairement et pourrait convoquer une réunion ad hoc, selon les besoins. Ce Comité donne une orientation stratégique de la mise en œuvre du Cadre de Coopération, et apprécie les résultats obtenus.

L'Équipe Pays des Nations Unies (EPNU) est composée des représentants des agences des Nations Unies résidentes ou non. Elle est présidée par le Coordonnateur Résident des Nations Unies. L'Équipe Pays des Nations Unies se réunit mensuellement et/ou aussi souvent que nécessaire. Sous la direction du Coordonnateur Résident, l'Équipe Pays des Nations Unies prend

des décisions collectives sur la mise en œuvre du Cadre de Coopération, y compris la programmation conjointe, la mobilisation et l'allocation des ressources ainsi que la réponse coordonnée aux questions émergentes d'ordre programmatiques ou opérationnelles.

Le Groupe de gestion des Programmes comprend les principaux responsables de programmes au sein des agences du système des Nations Unies. Le rôle du groupe est d'assurer la cohérence, la coordination et l'intégration des interventions des agences, en vue d'une mise en œuvre effective et efficiente du Cadre de Coopération. À ce titre, il est chargé d'orienter l'identification et le développement de programmes conjoints en fonction des groupes de résultats. Il fournit des appuis conseils à l'équipe pays en matière de programmation, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports, l'évaluation. Le Groupe de Gestion des Programmes identifiera les questions émergentes liées à la mise en œuvre du Cadre de Coopération et les portera à l'attention de l'Équipe Pays des Nations Unies pour des orientations politiques. Le Groupe est présidé par un chef d'agence sur une période d'une année renouvelable.



Les Groupe de Résultats seront établis de commun accord entre la partie nationale et le SNU. Ils sont au nombre de trois et correspondent aux domaines d'effets : 1) Populations, 2) Prospérité et Planète, 3) Paix et gouvernance. Chaque Groupe de Résultats (GR) sera responsable de la réalisation des résultats. Les GR sont des mécanismes de coordination opérationnelle pour la mise en œuvre et la coordination des résultats du Cadre de Coopération, notamment les Plans de Travail Conjoints (PTC).

Le Groupe Interagence de Suivi et Évaluation fournit une assistance technique aux Groupes de Résultats (GR) pour le développement de plans de travail conjoints, la préparation des rapports annuels sur les résultats, la conduite de la revue qui permet au comité exécutif d'apprécier les progrès et fournir des recommandations ainsi que l'évaluation du Cadre de Coopération. Les membres du groupe de suivi et d'évaluation incluent tous les responsables du suivi et évaluation des agences du SNU en Guinée. Le groupe est présidé par un chef d'agence, avec le soutien du Bureau du Coordonnateur résident. Il sera en étroite interaction avec l'Institut National des Statistiques (INS) pour toutes les questions relatives à l'offre et la demande des données. De même, dans le cadre du suivi des ODD dans le pays, le GISE interagira avec toute autre structure gouvernementale selon la pertinence.

Un Groupe Interagence de Communication, animé par un Chef d'agence et appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident, aura à élaborer et à mettre en œuvre la stratégie conjointe de communication et à assurer la visibilité des interventions du SNU et des autres parties prenantes.

Le Groupe Thématique Genre et Inclusion, contribuera à : i) renforcer les résultats de l'équipe pays du SNU en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme et d'inclusion; ii) optimiser la coordination des efforts des agences des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme et d'inclusion y compris dans le cadre du Cadre de Coopération ; iii) mettre en place une plateforme de connaissances pour le partage systématique de l'information, des expériences, des bonnes pratiques et des outils sur la mise en œuvre de l'égalité de genre, l'autonomisation de la femme et d'inclusion. Le groupe est composé des points focaux genre et inclusion de chaque agence et présidé par un Chef d'Agence.

Le Groupe de Gestion des Opérations coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie conjointe des Opérations (BOS 2.0), afin d'améliorer l'efficacité et la transparence des opérations par la réalisation des économies d'échelles grâce aux services. Aussi, ce groupe travaillera sur la nécessité pour les agences à se mettre dans des bureaux communs (Common Premises) ainsi que les services spécialisés commun (Common Back Office). Cette équipe est composée des responsables des opérations des agences des Nations Unies dans le pays ainsi que des chargés d'opérations. Les équipes sont regroupées par secteurs d'activités (Ressources Humaines, Achats, Technologies de l'information, Finances, Administration et Logistique). En appui au Programme, elle harmonise et rationalise les procédures opérationnelles afin d'accroître l'efficacité et les gains de productivité dans le processus de mise en œuvre du Cadre de Coopération.

Des Groupes Thématiques Transversaux pourront être mis en place afin d'assurer la cohérence des actions par rapport à certaines thématiques transversales (Genre, droits de l'homme, migration, jeunesse, PSEA, partenariats etc.). Ces groupes internes au SNU auront la charge d'assurer le suivi et la mise en œuvre des stratégies des Nations Unies en lien avec ces thématiques et de veiller à la cohérence de l'action du SNU dans ces domaines transversaux.

Chaque entité de la structure de gouvernance et de gestion du cadre de coopération travaillera en étroite collaboration avec les cadres sectoriels de la partie nationale œuvrant dans son domaine d'activité. Les Groupes de résultats coordonnent avec les ministères sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Travail Conjoint, l'équipe de gestion des Programmes, coordonnera avec les départements en charge de la planification nationale (primature, et plan) afin d'assurer une cohérence en préparation aux discussions stratégiques au niveau de l'équipe pays. Le Groupe Interagence de Suivi et Evaluation associera les Bureaux de Stratégie et de Développement de chaque ministère ainsi que l'INS dans les revues annuelles des réalisations du UNSDCF 2024-2028. De même, ces structures coordonnent avec les acteurs locaux au niveau pertinent et en cohérence avec leurs mandats.

Quant aux agences non-résidentes, elles seront appuyées par le Bureau du Coordonnateur Résident et par le Groupe de Gestion de Résultats.



3.3. Financement du Cadre de Coopération



L'équipe pays des Nations Unies en Guinée continuera d'adopter une approche basée sur les besoins et non sur la disponibilité des fonds. Cela permettra d'évaluer les besoins en financement pour pouvoir réaliser la théorie du changement. En effet, un axe ou un produit qui est sous financé, affectera le reste du cadre de coopération.

L'équipe pays établira à travers le cadre de financement un bilan des ressources disponibles et estimera le gap à combler. Une fois ce gap défini, et conformément aux orientations relatives au financement, le cadre de financement comportera deux niveaux : (1) un cadre de financement pluriannuel couvrant toute la période 2024-2028, et (2) des cadres de financement annualisés. De plus, une analyse du paysage financier sera régulièrement mise à jour pour actualiser la situation sur le financement du développement et identifier les nouvelles opportunités.

Sur la base des écarts de financement à combler l'équipe pays élaborera une stratégie de mobilisation de ressources en collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires au développement en s'appuyant notamment sur la stratégie nationale intégrée de financement des ODD.

Cette planification conjointe entre les entités du SNU permettra de mieux coordonner les efforts afin d'atteindre les ODD et réduire les doublons dans les financements. Avec un suivi régulier, l'équipe pays pourrait identifier les produits sous financés et prévoir des actions correctives en collaboration avec les différents acteurs.

Sur la base de la stratégie nationale intégrée de financement des ODD qui a été réalisée avec le financement des fonds des Nations Unies pour les ODD (SDG FUND), des recommandations ont été formulées ainsi qu'une feuille de route développée dont la mise en œuvre nécessite quelques réformes notamment en matière de gouvernance et du suivi de l'aide au développement.

Le SNU explorera également les voies innovantes de catalyser les efforts de mobilisation conjointes des ressources notamment pour l'atteinte des ODD avec le Gouvernement de Guinée sur les quatre sources privilégiées, à savoir, la mobilisation des ressources internes ; l'aide publique au développement ; l'investissement privé national et international et les transferts de la diaspora. Le SNU restera à l'affût d'autres moyens innovants de financement des ODD. Le SNU mènera des dialogues stratégiques avec les Institutions Financières Internationales afin de déterminer les voies de collaboration les plus catalytiques.

Les agences du système des Nations Unies apporteront leur soutien au développement et à la mise en œuvre des activités dans le cadre de la Coopération, ce qui peut inclure un soutien technique, une assistance financière, des fournitures, des biens et de l'équipement, des services d'approvisionnement, des services de transport, des fonds pour la sensibilisation, la recherche et les études, des consultations, le développement de programmes, le suivi et l'évaluation, des activités de formation et un soutien au personnel. Une partie du soutien des entités du système des Nations Unies peut être fournie aux organisations non gouvernementales et à la société civile, conformément aux accords établis dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut inclure l'accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des agences résidentes et aux systèmes d'information spécialisés, y compris les listes de consultants et de prestataires de services de développement, ainsi que l'accès au soutien fourni par le réseau des agences spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies. Les agences du système des Nations Unies engageront l'expertise nécessaire à travers son personnel et des consultants pour le développement de programmes, le soutien aux programmes, l'assistance technique, ainsi que les activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve d'examen annuel et de progrès dans la mise en œuvre du programme, les fonds des agences du système des Nations Unies sont répartis par année civile et conformément au Cadre de Coopération. Ces budgets feront l'objet d'un examen approfondi et seront davantage détaillés dans les plans de travail et les documents de projet. D'un commun accord entre le gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds non affectés par les donateurs aux agences du système des Nations Unies pour des activités spécifiques peuvent être réaffectés à d'autres activités programmées tout aussi valables.





3.4. Alignement des Documents de Programmes Pays au Cadre de Coopération



Le processus de planification stratégique pour la préparation du cadre de coopération s'est effectué d'une manière participative et consultative entre les entités du SNU en Guinée. Bien que certaines entités aient un cycle différent, elles se sont engagées à aligner leur programmation résiduelle avec le Cadre de Coopération et à faire de même au cours de leur processus de planification.

Certaines agences, ont un alignement temporel et substantiel avec le Cadre de Coopération car leur processus de planification stratégique a suivi celui du UNSDCF 2024-2028 d'une manière presque concomitante. C'est le cas du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF.

En accord avec la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et les normes de surveillance et de responsabilité établies, le Coordinateur Résident et les membres de l'équipe pays des Nations Unies en Guinée supervisent la mise en œuvre du cadre de coopération. Le coordinateur résident aura l'opportunité de réviser et de commenter les documents des programmes de pays proposés par les différentes entités avant leur présentation aux organes directeurs. Cette démarche vise à garantir la cohérence de ces descriptions avec le cadre de coopération, à identifier les possibles synergies et complémentarités, tout en évitant les duplications et les chevauchements d'activités.

En Guinée et grâce à une collaboration proactive, les partenaires techniques et financiers se consultent lors des processus d'élaboration de leurs stratégies pays, tel est le cas de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la Banque Islamique pour le Développement pour en citer quelques-uns.



3.5.Plans de Travail Conjoint



Le Cadre de Coopération sera exécuté à travers l'élaboration de plans de travail conjoints pluriannuels par les groupes de résultats, alignés sur les programmes de coopération des différentes agences, pour chaque résultat du Cadre de Coopération.

Ces plans de travail conjoints peuvent conduire à la création de programmes ou de projets conjoints, où deux ou plusieurs agences des Nations Unies collaboreront pour atteindre les résultats souhaités. En outre, les agences pourront puiser dans le contenu de l'Analyse Commune de Pays pour générer des idées de programmes et de projets conjoints et/ou de projets interagences.

L'objectif des programmes et/ou des projets conjoints et/ou interagences est de renforcer la cohérence de la mise en œuvre des activités et de réduire les redondances sur le terrain.

Les multiples besoins du pays, qui se renforcent mutuellement, exigent que les programmes et projets conjoints soient élaborés en vue de répondre de manière intégrée et cohérente aux différents défis : climatiques et/ou environnementaux, politiques, socio-économiques, épidémiologiques et humanitaires, dans le contexte du Nexus Humanitaire, Développement et Consolidation de la Paix.

La communication et le plaidoyer soutiennent la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Une stratégie de communication du cadre de coopération sera élaborée pour décrire ses objectifs, ses buts, et sa raison d'être, afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de travail conjoints.



3.6.Appui des Operations au Programme



Conformément aux objectifs de la réforme des Nations Unies du Secrétaire général et en appui à la mise en œuvre du cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, l'équipe pays appuyée par le groupe des gestions des opérations a conçu un BOS pour soutenir une exécution plus efficace des programmes dans le cadre de l'Agenda 2030. La première version du BOS a été développée en 2018 et est revue annuellement. Elle sera réexaminée en 2024.

L'équipe pays en Guinée travaillera avec plusieurs partenaires notamment du secteur privé, pour mettre en œuvre la stratégie conjointe des opérations (BOS 2.0). Cette stratégie vise à éliminer les duplications, maximiser la capacité de négociation collective et d'économie d'échelle, et simplifier en optimisant les processus administratifs et opérationnels. La Stratégie BOS de la Guinée se base sur les services communs mis en œuvre conjointement ou fournis par une entité des Nations Unies au nom d'une ou plusieurs autres entités des Nations Unies.

Des services communs pour une collaboration future ont été identifiés dans les domaines des services d'administration communs, notamment les installations/locaux communs, les services communs de ressources humaines, les services communs de logistique, les services communs de TIC, les services communs de finances et les services communs d'achats.

À date, les entités du SNU ont pu réaliser des économies de \$3 millions US, grâce aux bureaux communs et à leur gestion commune, à une logistique aérienne avec l'appui de UNHAS qui a été établi en Guinée en 2020, à des achats groupés via des accords à long termes. D'autres optimisations suivront avec l'adoption de nouvelles technologies et l'avancement des chantiers de digitalisation des agences, à l'utilisation des services financiers innovants, à l'adoption de sources d'Energie vertes et économes et à une analyse continue et renforcée des opérations.

CHAPITRE

4

Plan de suivi et d'évaluation





4.1. Suivi des progrès du Cadre de Coopération

Le suivi du cadre de coopération se fera d'une manière participative et continue. (voir ANNEXE V). Il se fera en coopération étroite avec le Gouvernement et plus particulièrement le ministère du plan et de la coopération internationale, et son Unité Centrale de Coordination.

Les indicateurs d'effets seront suivis au moyen d'enquêtes nationales ou de données administratives. Les indicateurs de Produits et leurs cibles correspondantes seront cependant évalués au cours des revues annuelles organisées conjointement avec les partenaires de mise en œuvre, mais aussi grâce à des visites sur les sites d'intervention.

Sur la base des Plans de Travail Conjoint, formulés par les trois groupes de résultats (Population, Prospérité et Planète, Paix et bonne gouvernance) le groupe interagence de suivi et évaluation, fera un suivi continu des plans de travail et soumettra **un état d'avancement semestriel** pour permettre aux actions correctives d'être mises en place. Un **rapport annuel des Nations Unies axé sur les résultats** sera élaboré. Le rapport se concentrera sur les progrès accomplis dans la réalisation des effets et des produits du cadre de coopération, grâce à la collecte et à l'analyse des données. En outre, il examinera de nouvelles opportunités ou des changements dans le contexte qui pourraient nécessiter une expansion ou une révision des priorités et programmes du SNU par la révision des produits et des indicateurs. Cet avancement sera présenté au comité de pilotage lors de la tenue de sa réunion annuelle.

Des missions conjointes seront organisées si nécessaire, périodiquement par le groupe de suivi et évaluation pour apprécier les progrès dans la mise en œuvre des plans de travail notamment des projets conjoints.

UN INFO - une plateforme de planification, de suivi et de rapportage en ligne, sur laquelle est numérisé le Cadre de Coopération et ses Plans de Travail Conjoint correspondants – est l'une des plateformes utilisées pour rapporter sur les progrès et partager les données. Elle reflétera les efforts du SNU pour améliorer la transparence et la responsabilité, envers les États Membres de l'ONU.

Dans le cadre du suivi sur UNINFO, un suivi particulier de UNCT SWAP gender scorecard sera effectué pour dresser le bilan de l'avancement de l'Équipe-Pays dans la réalisation du plan de travail agréé.

Il faut noter que le mécanisme de suivi sera principalement alimenté par le système statistique national et complété par les données produites par les agences des Nations Unies et d'autres partenaires. À cet égard, le SNU collaborera avec l'Institut national de la statistique pour améliorer la qualité et la production en temps opportuns des données diversifiées et désagrégées, en soutenant la collecte et l'analyse des données des enquêtes auprès des ménages, la conduite du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Il contribuera au renforcement des capacités des systèmes d'information sectoriels pertinents pour le suivi des progrès du pays vers la réalisation des objectifs de développement durable et objectifs priorités nationales. Ainsi, les Nations Unies participeront à l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistiques (SNDS).

Dans le cadre de transfert de fonds, les partenaires de mise en œuvre accepteront de coopérer avec les agences du système des Nations Unies pour suivre toutes les activités soutenues par des transferts de fonds et faciliteront l'accès aux dossiers financiers pertinents et au personnel chargé de l'administration des fonds fournis par les agences du système des Nations Unies. À cet effet, les partenaires de mise en œuvre acceptent ce qui suit :

1. Des vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par les agences du système des Nations Unies ou leurs représentants, le cas échéant, conformément aux clauses spécifiques de leurs documents d'engagement/contrats avec les agences du système des Nations Unies.

2. Suivi programmatique des activités conformément aux normes et aux orientations des agences du système des Nations Unies qui fournira des éléments factuels quant à l'état de la mise en œuvre du programme par rapport au plan de travail. Les agences pourront coordonner le suivi et les visites sur le terrain, en particulier pour des interventions conjointes et pour les activités de réponse aux urgences.

3. Des audits spéciaux ou planifiés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres agences du système des Nations Unies (si elles le souhaitent et en consultation avec le ministère coordinateur respectif), établira un plan d'audit annuel, en donnant la priorité aux audits des partenaires de mise en œuvre qui reçoivent de fortes sommes d'argent en assistance des agences du système des Nations Unies, ainsi qu'à ceux dont la capacité de gestion financière doit être renforcée.



4.2.Evaluation



Le plan intégré de suivi et d'évaluation du Cadre de Coopération prévoit une évaluation finale qui sera réalisée de façon indépendante en 2027, par une équipe de consultants externes. Cette évaluation sera conduite conformément aux normes et règles d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG), notamment sur les procédures pour les évaluations menées dans le système des Nations Unies et dans le contexte de l'agenda 2030.

L'évaluation visera à apprécier si les résultats escomptés ont été atteints, si d'autres résultats (non voulus) ont été observés et si une contribution utile, cohérente et durable a été apportée à moindre coût aux réalisations collectives du SNU et aux activités nationales de développement entreprises aux fins de la réalisation de l'Agenda 2030. Elle permettra au SNU de déterminer s'il s'est conformé aux principes directeurs.

Une réflexion critique, permettra d'améliorer la performance et les résultats. Elle contribuera également à assurer la bonne mise en œuvre des garanties sociales et environnementales.

Les évaluations de programmes-pays des différentes agences et éventuellement les évaluations des programmes conjoints devront, autant que possible, se faire en amont afin que leurs constats et conclusions contribueront à l'évaluation finale du cadre de coopération.

À la suite de l'évaluation finale, le SNU publiera un plan de réponse et un plan d'action face aux recommandations, qui constituent les principaux outils de responsabilisation. Il lui incombe de rendre publique l'évaluation finale dans le cadre d'une stratégie globale de communication et de diffusion de l'information.



Le plan intégré de suivi et d'évaluation du Cadre de Coopération prévoit une évaluation finale qui sera réalisée de façon indépendante en 2027, par une équipe de consultants externes. Cette évaluation sera conduite conformément aux normes et règles d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG), notamment sur les procédures pour les évaluations menées dans le système des Nations Unies et dans le contexte de l'agenda 2030.

L'évaluation visera à apprécier si les résultats escomptés ont été atteints, si d'autres résultats (non voulus) ont été observés et si une contribution utile, cohérente et durable a été apportée à moindre coût aux réalisations collectives du SNU et aux activités nationales de développement entreprises aux fins de la réalisation de l'Agenda 2030. Elle permettra au SNU de déterminer s'il s'est conformé aux principes directeurs.

Une réflexion critique, permettra d'améliorer la performance et les résultats. Elle contribuera également à assurer la bonne mise en œuvre des garanties sociales et environnementales.

Les évaluations de programmes-pays des différentes agences et éventuellement les évaluations des programmes conjoints devront, autant que possible, se faire en amont afin que leurs constats et conclusions contribueront à l'évaluation finale du cadre de coopération.

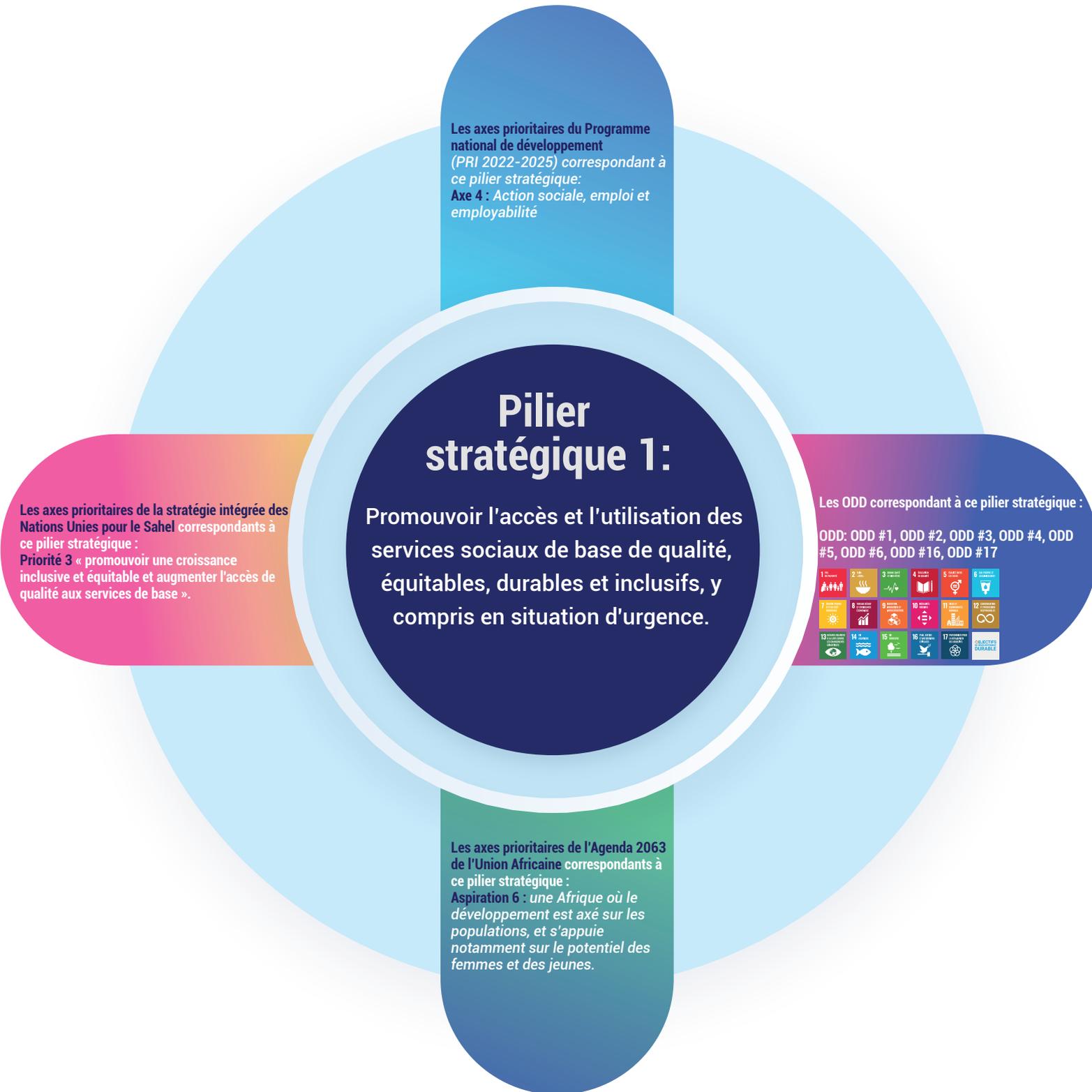
À la suite de l'évaluation finale, le SNU publiera un plan de réponse et un plan d'action face aux recommandations, qui constituent les principaux outils de responsabilisation. Il lui incombe de rendre publique l'évaluation finale dans le cadre d'une stratégie globale de communication et de diffusion de l'information.

ANNEXE I

Matrice des résultats



1. EFFET ET PRODUIT DU GROUPE POPULATIONS



| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences | Hypothèses et risques |
|---|--|---|--|--------------|---|--------------------------------------|--|
| <p>EFFET 1 : D'ici fin 2028, les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, utilisent les services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence.</p> | 4.1.2. Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire) | " Primaire : 68,2% " Collège : 38,9% " Lycée : 24,5% Source : Annuaire statistique 2021 | " Primaire : 70% " Collège : 40% " Lycée : 30% | Annuelle | Annuaire statistique EDS/MICS | UNESCO UNICEF PAM | <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ressources humaines pour fournir les services sociaux sont disponibles. La volonté du Gouvernement à prioriser les services sociaux de base est manifeste. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les crises socio-politiques et sanitaires entravent la continuité des services sociaux de base. Faible niveau de mobilisation des ressources domestiques et externes pour financer l'accès aux services sociaux de base due au contexte de la transition et des crises globales. Le déficit de transfert des ressources de l'Etat vers les communes pouvant limiter leurs capacités à fournir les services sociaux de base. |
| | 3.1.1. Rapport/taux de mortalité maternelle | 550 pour 100 000 Source : MICS 2016 | 343 pour 100 000 (PSN SRMNIA-N 2020-2024) | Quinquennale | EDS/MICS | UNFPA UNICEF OMS UNOPS | |
| | 3.2.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans | 111 pour 1000 Source : EDS 2018 | 47 pour 1000 | Quinquennale | EDS/MICS | UNICEF OMS UNOPS | |
| | 2.2.2. Prévalence du retard de la croissance chez les enfants de moins de 5 ans | 25,5% Source : SMART 2022 | 21% | Quinquennale | SMART/EDS/MICS EDS/MICS | PAM UNICEF OMS | |
| | 3.3.3. Incidence du paludisme pour 1 000 habitants | 181,1 pour 1000 Source : PSN PNLP 2023-27 | 36,2 pour 1000 | Annuelle | Rapports du PNLP et OMS | OMS UNICEF | |
| | 6.1.1. Proportion de la population s'approvisionnant en eau de boisson provenant d'une source améliorée | 81,9% Source : SMART 2022 | 90% | Quinquennale | SMART/EDS/MICS | OMS UNICEF ONU-HABITAT PNUD | |
| | 6.2.1. Proportion de la population utilisant | a) Toilettes améliorées : 60,3% Source : SMART 2022 b) Equipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon : 21% Source : EDS 2018 | 80% 50% | Quinquennale | SMART/EDS/MICS | UNICEF ONU-HABITAT OMS | |
| | 16.9.1. Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge | 62% Source : EDS 2018 | 80% | Quinquennale | EDS | UNICEF | |
| | 5.3.2. Proportion de filles et de femmes ayant subi une mutilation ou une ablation génitale (MGF), par âge | 0-14 : 31,9% 15-49 : 94,5% Source : EDS 2018 | 25% 80% | Quinquennale | EDS/MICS | UNFPA UNICEF | |
| | 5.3.1. Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans | "I Avant 15 ans : 17% "I Avant 18 ans : 47% Source : EDS 2018 | 10% 35% | Quinquennale | EDS/MICS | UNESCO UNICEF UNFPA | |
| Produit 1.1 : Les institutions nationales et les collectivités ont des capacités pour élaborer et | Nombre de politiques sectorielles, stratégies et lois des services sociaux de base développés ou révisés : | Protection : 01 Santé : 0 VIH : 01 | P : 37 S : 48 V : 3 | Annuelle | Rapports de la Direction Nationale du Plan et de la | OMS UNFPA UNESCO PAM | |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences | Hypothèses et risques |
|---|--|--|--|-----------|---|--|-----------------------|
| mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes favorables au développement des services sociaux de base (Education, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence | "! Santé, VIH Nutrition "! Education "! Protection "! EHA | Nutrition : 01 EHA : 02 Source : DNP-MPCI | N : 3 EHA : 3 | | Coordination des BSD | FAO PNUD BIT ONUDI | |
| | Nombre de cadres dont les capacités sont renforcées pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes sur les services sociaux de base. | 458 Source : Rapport PNUAD 2022 | 3500 | Annuelle | Rapports des agences | PAM FAO OMS ONUSIDA UNICEF UNFPA ONU-DH PNUD ONU- HABITAT BIT ONUDI | |
| Produit 1.2 : Les institutions nationales et les collectivités disposent de capacités accrues pour offrir des services inclusifs de qualité d'éducation, de santé, de nutrition, d'EHA et de protection, y compris en situation d'urgence | 6.b.1 Proportion de collectivités locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement | 60% (218/362 communes) Source : Données UNICEF | 80% | Annuelle | Rapport annuel des agences | UNICEF OMS ONU- HABITAT PNUD UNCDF ONU-DH | |
| | 4.a.1. Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels (infirmier, cantine scolaire, source d'eau potable et toilettes séparées, éducation à la sexualité), par type de service | "! Eau : 5427/10969=50% "! Toilette Séparée : 8294/10969=76% "! Infirmier : 297/10969=3% "! Cantines : 1274/7078 ⁹ =18% "! ECS : 27% Source : Annuaire stat 20-21 | " Eau : 55% " Toilette Séparée : 80% " Infirmier : 4% " Cantines : 25% " ECS : 50% | Annuelle | Annuaire statistique de l'éducation | PAM UNICEF UNESCO UNFPA | |
| | 3.b.3. Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un | 19% Source : Enquête SARA 2020 | 50% | Annuelle | DHIS2/Rapports des agences (souvent collectée par les enquêtes) | OMS UNICEF UNFPA ONUDI | |

#! Nombre de cantine scolaire (PAM + DNCaS) sur le Nombre Total d'écoles primaires publiques

| Resultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences | Hypothèses et risques |
|-----------|--|--|--|-----------|--------------------------------------|--|-----------------------|
| | ensemble de médicaments essentiels ¹⁰ à un coût abordable | | | | | | |
| | 3.1.5. Pourcentage d'enfants de moins 5 ans souffrant de la malnutrition aigüe globale pris en charge dans les centres nutritionnels | MAM : 20% MAM : 90% Source : Rapport UNICEF 2022 | 40% MAM : >95% | Annuelle | Rapports des agences | UNICEF PAM OMS | |
| | Nombre de structures de santé fonctionnelles pour offrir les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) | 49 SONU (23 SONUB et 26 SONUC) Source : Rapport annuel Prog UNFPA | 117 SONU (73 SONUB et 44 SONUC) | Annuelle | Rapports des agences | UNFPA OMS UNICEF | |
| | Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié | 55% Source : EDS 2018 | 75% | Annuel | Rapport des agences à partir du SNIS | UNFPA OMS UNICEF | |
| | Proportion de victimes de violences sexuelles recevant une prise en charge médicale, psychosociale, juridique et judiciaire | "I PEC Médicale : 2182 "I PEC juridique : 732 (69 filles) "I PEC judiciaire : 98% "I PEC psychosociale : 1150 (555 filles) Source : Rapports 2022 UNICEF et UNFPA | "I PEC Médicale : 90% (50% filles) "I PEC juridique : 90% (50%filles) "I PEC judiciaire (OPROGEM, SPPPV) : 100% "I psychosociale : 100% (50%filles) | Annuelle | Rapports des agences | UNFPA UNICEF OMS BIT OIM | |
| | Nombre de filles protégées des MGF/ME | "I 35,099 Source : Rapport progr. Conjoint MGF 2022 | "I 50 000 | Annuelle | Rapports progr. Conjoint MGF | UNFPA UNICEF OMS | |
| | 3.3.3 Nombre de nouvelles infections à VIH pendant la période de référence | "I 6 342 Source : données CNLS2022 | 2 991 | Annuelle | Rapports Prog Conjoint VIH | ONUSIDA PAM UNICEF UNFPA OIM OMS PNUD ONU-DH UNOPS | |
| | Nombre de membre des collectivités locales ayant reçu une formation en prévention et gestion des urgences | 318 Source : Rapport SIMR | 1438 | Annuelle | Rapports des agences | UNICEF UNFPA OMS PAM | |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences | Hypothèses et risques |
|--|--|---|---|-----------|-----------------------------|--|-----------------------|
| <p>Produit 1.3 : Les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, accèdent aux mécanismes de protection sociale et adoptent des pratiques et de comportements qui favorisent l'utilisation des services sociaux de base (Education, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence.</p> <p>Produit 1.4 : Les institutions nationales et les collectivités disposent des compétences accrues pour renforcer les mécanismes de financements notamment domestiques de services sociaux de base (Education, santé, nutrition et</p> | <p>Pourcentage des PVVIH (adultes, enfants, populations clés/vulnérables) connaissant leur statut sérologique, enrôlés sous le TARV et qui ont une charge virale supprimée</p> | <p>-Dépistage : 71 % - Mise sous ARV : 67% -Suppression virale : 63% Source : Rapport annuel progr. VIH (2022)</p> | <p>- Dépistage : 95% - Mise sous ARV : 90% - Suppression virale : 80%</p> | Annuelle | Rapport annuel progr. VIH | IOM ONUSIDA PAM UNICEF UNFPA OIM OMS PNUD ONU-DH | |
| | <p>Pourcentage estimé d'enfants nouvellement infectés par le VIH par transmission verticale parmi les femmes vivant avec le VIH ayant accouché au cours des 12 derniers mois</p> | <p>16,5% Source : Rapport annuel progr. VIH (2022)</p> | 5% | Annuelle | Rapport annuel progr. VIH | ONUSIDA PAM UNICEF UNFPA OIM OMS PNUD | |
| <p>Produit 1.3 : Les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, accèdent aux mécanismes de protection sociale et adoptent des pratiques et de comportements qui favorisent l'utilisation des services sociaux de base (Education, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence.</p> <p>Produit 1.4 : Les institutions nationales et les collectivités disposent des compétences accrues pour renforcer les mécanismes de financements notamment domestiques de services sociaux de base (Education, santé, nutrition et</p> | <p>1.3.1. Nombre de personnes bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (Migrants de retour Personnes handicapées, Femmes enceintes, etc.)</p> | <p>1110 migrants Femmes=445 Hommes=665 2 000 élèves (1051 filles) PVH : 4693 Source : Rapports OIM, UNICEF en 2022 et projection ONUSIDA</p> | <p>7 000 2000 élèves PVH : 10 671</p> | Annuelle | Rapports des agences | OIM PAM UNICEF UNFPA OMS BIT | |
| | <p>Nombre de nouvelles utilisatrices des méthodes de contraception moderne</p> | <p>120 000 Source : Rapport 2022 FP2030</p> | 300 000 | Annuelle | Rapport annuel FP2030 | UNFPA | |
| <p>Produit 1.3 : Les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, accèdent aux mécanismes de protection sociale et adoptent des pratiques et de comportements qui favorisent l'utilisation des services sociaux de base (Education, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence.</p> <p>Produit 1.4 : Les institutions nationales et les collectivités disposent des compétences accrues pour renforcer les mécanismes de financements notamment domestiques de services sociaux de base (Education, santé, nutrition et</p> | <p>Nombre de communautés/villages ayant déclaré l'abandon des MGF</p> | <p>1252 Source : progr. Conjoint MGF 2022</p> | 2504 | Annuelle | Rapport progr. Conjoint MGF | UNFPA UNICEF | |
| | <p>% du budget de l'Etat alloué aux Ministères des secteurs sociaux de base (Education, Santé et nutrition, EHA, Protection et Protection sociale)</p> | <p>20.5% Source : Loi de finances 2021</p> | 25% | Annuelle | Lois de finances | OMS UNICEF PAM UNESCO OMS ONUSIDA UNFPA CEA | |
| <p>Nombre de nouveaux mécanismes de financement des</p> | <p>"! Public : 0 "! Privé : 0</p> | <p>"! Public : 2 "! Privé : 2</p> | | | Rapports des agences | OMS UNICEF | |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences | Hypothèses et risques |
|--|---|---|--|-----------|----------------------|--|-----------------------|
| protection) y compris en situation d'urgence | services sociaux de base mis en place et fonctionnels, par type | "I Public : 0 "I Privé : 0 | "I Public : 5 M \$ "I Privé : 5 M \$ | Annuelle | | UNCDF PAM UNESCO OMS ONUSIDA UNFPA BIT CEA | |
| | Montant en dollars, du financement additionnels mobilisés en faveur des services sociaux de base, par source | "I Public : 0 "I Privé : 0 Source : 2022 | "I Public : 50 millions USD "I Privé : 5 millions USD | Annuelle | Rapports des agences | OMS UNICEF PAM UNESCO OMS UNCDF ONUSIDA UNFPA | |
| | Nombre de communes qui mobilisent des recettes locales additionnelles pour le financement des services sociaux de base | 12 communes | 60 communes | Annuelle | Rapports des agences | UNCDF PNUD UNICEF ONU- HABITAT UNFPA | |



2- EFFET ET PRODUITS DU GROUPE « PROSPERITE & PLANETE »

Les axes prioritaires du Programme national de développement (PRI 2022-2025) correspondant à ce pilier stratégique :

- Axe 2 : Cadre macroéconomique et financier.
- Axe 4 : Action sociale, emploi et employabilité.
- Axe 5 : Infrastructures, connectivité et assainissement

Pilier stratégique 2:

Contribuer à une croissance durable, inclusive, créatrice de richesse et d'emplois décents où la pauvreté et les inégalités notamment entre les sexes et les régions sont réduites notablement.

Les axes prioritaires de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel correspondants à ce pilier stratégique :

- Priorité 3 : promouvoir une croissance inclusive et équitable et augmenter l'accès de qualité aux services de base.
- Priorité 4 : renforcer la résilience au changement climatique, améliorer la gestion des ressources naturelles et diminuer la malnutrition et l'insécurité alimentaire.
- Priorité 5 : promouvoir l'accès aux énergies renouvelables

Les ODD correspondant à ce pilier stratégique :

ODD : ODD #1, ODD #2, ODD #3, ODD #4, ODD #5, ODD #6, ODD #16, ODD #17



Les axes prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine correspondants à ce pilier stratégique :

- Aspiration 1 : une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
- Aspiration 6 : une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes



| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|---|---|---------------|-----------|---------------------|--|---|
| EFFET 2: D'ici fin 2028, les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes vivants avec handicap et les personnes vulnérables notamment dans les zones défavorisées, participent | ODD 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge. | 43,7% (2019 ¹¹) dont 42,8% pour les hommes et 44,6% pour les femmes Source : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019 | 37% (estime) | 4 ans | EHCVM ¹² | PNUD UNCDF ITC UNICEF BIT ONUDI | Hypothèses : 1- Les autorités politiques acceptent une transition démocratique. 2- Les autorités politiques acceptent des réformes favorables à la croissance économique durable et créatrice intensive d'emplois décents. 3- Le GouvGN assure une répartition plus |
| | ODD 1.2.2 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays. | 53,2% des pauvres de la Guinée sont des enfants de moins de 15 ans Source : Enquête Harmonisée sur les | 43% | 4 ans | EHCVM | UNCDF PNUD BIT UNICEF ONUDI CEA | |

Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019
 Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages



| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|---|---|---------------|--|--------------------------------------|------------------------|--|
| <p>activer à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décentes.</p> | <p>Conditions de Vie des Ménages 2018-2019</p> <p>22,4% des pauvres en milieu urbain contre 55,4% en milieu rural</p> <p>Source : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019</p> | Urbain : 15% | 4 ans | EHCVM | | | <p>équitable des richesses.</p> <p>4- Environnement socio-politique favorable aux investissements économiques.</p> |
| | | Rural : 50% | | | | | |
| <p>ODD 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.</p> | <p>30% des ménages les plus pauvres disposent de seulement 13,9% de la consommation totale</p> <p>Source : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019</p> | 40% | 4 ans | EHCVM | PAM PNUD FAO UNOPS ONUDI | | <p>Risques :</p> <p>1- Risques et crises politiques.</p> <p>2- Risques socio-économiques.</p> <p>3- Instabilité institutionnelle et politique.</p> <p>4- Sanctions économiques sous-régionales et internationales et isolement du pays.</p> <p>5- Guerre en Ukraine (sécurité alimentaire, exportation de produits miniers).</p> <p>6- Conflits et tensions internes (tensions entre le GouvGn et la population).</p> |
| | | <p>2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience</p> | | | | | |
| <p>ODD 12.a.1 : Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays (en watts par habitant par rapport à la puissance énergétique totale)</p> | <p>L'énergie renouvelable représente 65,44% de la consommation finale d'énergie</p> <p>Source : WBG 2020</p> | 70% | Quinquenna | Rapport du Min Energie, de l'hydraulique https://tracki.ngsdg7.esm.ap.org/count/ty/guinea | PNUD ONUDI | | |
| | | <p>ODD 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats</p> | | | | | |
| <p>ODD 8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap.</p> | <p>Le Taux de chômage est estimé à 4,8%</p> <p>" H : 4,8% ; F : 4,8%</p> <p>" 15-24 : 7,6%</p> <p>" 15-34 : 7,7%</p> <p>" 15-64 : 4,9%</p> <p>" 65+ : 2,7%</p> | 3,5% | 3 ans | Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur Informel | PNUD BIT UNCDF ITC ONUDI | | |



| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|--|--|---|-----------|--|--------------------------------------|-----------------------|
| <p>Produit 2.1 : Les politiques et programmes visant l'environnement des affaires sont améliorés, efficaces et inclusifs et favorisent la création d'entreprise et l'employabilité, notamment des jeunes et des femmes, et les personnes vulnérables à travers une approche systémique des chaînes de valeurs dans les secteurs porteurs de l'économie.</p> | | <p>"! Sans handicap : 4,7% Avec handicap : 8,1% "! Taux de sous-emploi lié au temps de travail : 31,4% Mesure composite du sous-emploi de la main d'œuvre : 38,5% Source : Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur Informel 2018/2019</p> | Avec handicap : 5% | | | | |
| | <p>ODD 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type.</p> | <p>2% des parcelles appartenant à des particuliers seraient recensées seraient immatriculées à la conservation foncière. Source : Données du MUHAT/INS</p> | 5% | Annuel | Rapports annuels des agences | FAO FIDA ONU-DH ONUDI | |
| | <p>ODD 8.b.1 : Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie.</p> | 0 | Au moins 1 stratégie élaborée/mise à jour et vulgarisée | Annuelle | Rapport des agences et AGUIPE | PNUD UNCDF ITC BIT ONUDI | |
| | <p>ODD 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant.</p> | <p>En proportion du PIB : 9,7% Par habitant : 5 619 914 GNF Source : Comptes nationaux/ Données définitives 2019, provisoires 2020</p> | 10% | Annuelle | Rapports des agences et des Comptes nationaux/ Données définitives | ONUDI PNUD BIT CEA | |
| | <p>ODD 9.2.2 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total.</p> | 7,9% | 10% | Annuelle | Enquête Nationale sur l'Emploi et | ONUDI PNUD BIT | |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|---|---|---|-----------|----------------------|---|-----------------------|
| | 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation. | <p>Source : Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur Informel 2018/2019</p> <p>13,4%</p> <p>Source : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019)</p> | 9% | 4 ans | Secteur Informel | FAO PAM UNICEF OMS ONUDI | |
| | Nombre de jeunes (hommes et femmes) et groupes vulnérables : personnes handicapées, migrants de retour, jeunes déscolarisés.. ayant bénéficié de la mise en place d'activité génératrice de revenus | <p>6,203 migrants de retour (287 femmes et , 5,916 hommes)</p> <p>Source : OIM 2022</p> | 10 000 migrants de retour | Annuelle | Rapports des agences | OIM ITC UNCDF ONUDI BIT PNUD BIT UNOPS UNFPA, FIDA ONUDI | |
| | Nombre de jeunes et groupes vulnérables : personnes handicapées, femmes, migrants de retour, jeunes déscolarisés ayant bénéficié des renforcements de capacités en compétences de vies, création et gestion d'entreprise (désagréés H/F) | <p>Au total 1,829 migrants de retour et 200 jeunes vulnérables non migrants</p> <p>Source : OIM 2022</p> | - 5000 migrants et jeunes vulnérables potentiels migrants (désagréés H/F) | Annuelle | Rapports des agences | OIM ITC UNCDF PNUD BIT UNOPS UNFPA FIDA | |
| <p>Produit 2.2 : Les acteurs du développement notamment les secteurs publics et privés ainsi que les communautés locales adoptent des comportements favorables à la lutte contre le changement climatique ; à une gestion</p> | ODD 11.6.1 : Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville. | <p>(51,2%) d'ordures ménagères sont des dépotoirs sauvages, suivi du mode brûler/enterrer des ordures (26,2%).</p> <p>Source : Données INS</p> | 55% | Annuelle | Rapports des agences | ONUDI UNCDF UNICEF ONU-HABITAT UNOPS UNEP | |
| | Nombre de personnes ayant accès à une énergie propre, abordable et durable | <p>12 263</p> <p>(Femmes: 6 240, Hommes:16 160)</p> <p>Source : Rapport annuel SNU 2022</p> | 507 500 (Femmes : 263 900, Hommes:1243 600) | Annuelle | Rapports des agences | PNUD ONUDI UNICEF UNCDF UNOPS UNEP | |



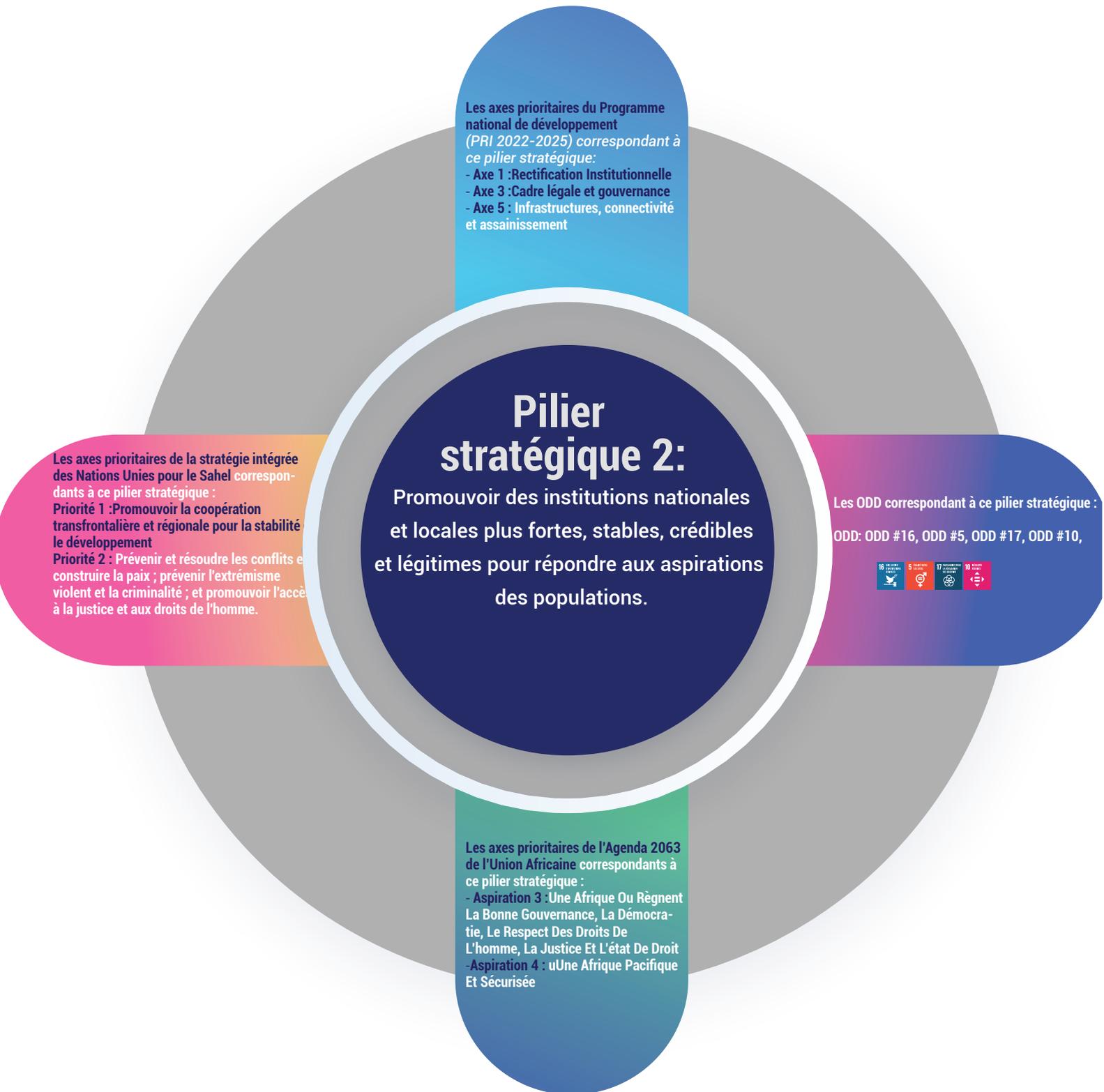
| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|---|--|---|-----------|--|---|-----------------------|
| efficace des ressources naturelles et à une urbanisation maîtrisée. | Augmentation (en kilowatts) de la capacité installée d'énergie renouvelable par technologie : - Solaire - Hydroélectricité | Solaire : 250 kWc Hydro : 94 kW Source : Rapport annuel SNU 2022 | Solaire : 2 790 kWc Hydro : 344 kW | Annuelle | Rapports des agences | PNUD UNICEF ONUDI UNEP | |
| | ODD 13.1.3 : Proportion d'administrations/collectivités locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale. | 34 Source : ANGUCH | 50% | Annuelle | Rapports des agences | PAM UNICEF PNUD FAO | |
| | ODD 15.2.1 : superficie des forêts protégées ou restaurées. | 220 778 ha Source : Rapport PNUAD 2022 | 225 778 ha | Annuelle | Rapports des agences | PNUD FAO UNOPS ONUDI | |
| | Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources | 98 563 Femmes : 51 253 Hommes : 47 310 Source : Rapport PNUAD 2022 | 350 363 Femmes : 182 189 Hommes : 168 174 | Annuelle | Rapports des agences | PNUD FAO UNOPS ONUDI FIDA UNEP | |
| | Nombre de personnes ayant acquis de nouvelles connaissances et bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, et de réduction des risques de catastrophe | 5 060 Femmes : 2 650 Hommes : 2 410 Source : Rapport PNUAD 2022 | 131 080 Femmes : 68 218 Hommes : 62 862 | Annuelle | Rapports des agences | PNUD PAM FAO IOM UNOPS ONUDI FIDA | |
| Produit 2.3 : Des approches et des initiatives innovantes sont développées en faveur de la mobilisation interne et externe pour le | ODD 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source | 14% PIB Source : Rapport du Min Fin 2019 | 20% | Annuelle | "i Lois de finances et loi de finances complémen taire "i Rapports annuels sur la balance | PNUD BIT UNCDF UNICEF ONUDI | |

| S | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|---|---|---|-----------------------------------|-----------|---|---|-----------------------|
| financement et la mise en œuvre des interventions pour l'atteinte des ODD | | | | | de paiements | | |
| | 17.1.2 Proportion du budget national et local financé par les impôts nationaux | National : 87,8% Communes : ND Source : MEF | National : 100% Communes : 15% | Annuelle | Rapport Min Fin et agences d'appui | PNUD UNICEF UNCDF ONUDI CEA | |
| | Nombre de communes ayant mis en œuvre des initiatives locales innovantes pour accroître la mobilisation et la sécurisation des ressources domestiques locales en faveur des ODD | 10 Source : Rapport national de S&E de la mise en œuvre des ODD 2020 | 100 | 2 ans | Rapport des agences | PNUD UNICEF UNCDF | |
| | Nombre de stratégies et de mécanismes mis en œuvre au niveau national pour accroître la mobilisation des ressources de financement des ODD | 2 ¹³ Source: Prog Conj. SDG fund | 3 | Annuelle | Rapport des agences | UNICEF PNUD UNCDF ONUDI CEA | |
| | ODD 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total | 0,1% du PIB Source : https://unstats.un.org (2020) | 2% | Annuelle | Rapport d'enquête sur les transferts de fonds de la BCRG + (Africa: remittanceinflow.africa + InternationalData Migration data portal) | OIM PNUD BIT | |



3- EFFET ET PRODUITS DU GROUPE

« PAIX & GOUVERNANCE »



1 Stratégie nationale de financement des ODD + 1 mécanisme de financement du Partenariat africain pour l'enfance (PAE) est en place 2022



| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|---|---|---|--------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------|--|
| EFFET 3 : D'ici fin 2028, les populations en particulier les femmes et les jeunes (filles et garçons) exercent leurs droits dans un environnement paisible et participent aux prises de décisions qui affectent leur bien-être | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante | ND | 70% | 2 ans | Rapports de sondage | PNUD ONU-DH | Hypothèses : 1. Les autorités politiques mènent une transition démocratique du pouvoir vers les civiles 2. Les autorités politiques mènent des réformes favorables à la croissance économique durable et créatrice intensive d'emplois décents. 3. Le GouvGN assure une répartition plus équitable des richesses |
| | Indice de perception de la corruption | 62% Source : 2022 https://www.transparency.org/en/countries/guinea | 50% | Annuelle | Rapport de transparency international | PNUD ONU-DH | |
| | Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique | 41,2% Source : https://iiag.online/locations/gn.html en 2022 | 49% (moyenne en Afrique) | Annuelle | Rapports Mo Ibrahim | PNUD | |
| 16.10.1. Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de | Journalistes détenus : 0 Syndicalistes détenus : 0 Activistes Droits de l'homme détenus : 05 Source : Données du Min sécu, HAC, Inter centrale syndicale | Journalistes : 0 Syndicalistes : 0 Activistes Droits de l'homme de l'homme : 0 | Annuelle | Rapports des agences et de RSF | PNUD ONU-DH ILO | | |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|--|---|---|------------------------------------|---|--------------------------------|--|
| | l'homme au cours des 12 mois précédents. | | | | | | environnement socio-politique favorables aux investissements économiques |
| | Taux de participation aux élections (locales, présidentielles) (désagrégés H/F) | PR= 78% (oct. 2020) Leg= 58,4% (mars. 2020) Source: Cour constitutionnelle | PR=85% Leg=65% (désagrégés H/F) | Flexible en fonction du calendrier | Données définitives de la Cour constitutionnelle | PNUD ONU-DH | |
| | 16.7.1 Proportion des postes occupés par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires. | a) les organes législatifs : H : 84,2 F : 15,8 PVH : 0,02 b) la fonction publique : H : 68,8 F : 31,2 c) les organes judiciaires : H : 93,8 F : 6,2 Source : Données du Parlement, de la Fonction publique et du Ministère de la Justice | a) les organes législatifs : H: 70 F : 30 PVH : 1 % b) la fonction publique : H : 60% F : 38% c) les organes judiciaires : H : 70 F : 30 | 3 ans | a) Annuaire statistique 2021/Archives de l'Assemblée Nationale (4 ^e législature 2020) b) Annuaire statistique 2021/Directio n de la Fonction publique/Ministère de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration c) Annuaire statistique 2021/Division des ressources humaines du Ministère de la justice (Année 2017) | BIT PNUD ONU-DH UNFPA | |
| Produit 3.1: Les populations notamment les plus vulnérables | Existence de mécanismes de dialogues sociales et politiques permanents et fonctionnels | Dialogue social : Non Dialogue politique : Non | Social : Oui Politique : Oui | Annuelle | Rapports des agences | BIT PNUD ONU-DH | Risques : Risque et crise politique, risque socio-économique, instabilité institutionnelle et politique, Non réussite de la transition, Sanctions économiques sous-régionales et internationales et isolement du pays, Guerre en |

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|---|---|--|-----------|----------------------------|-----------------------------------|---|
| disposent d'opportunités de participation aux prises de décisions, à l'atténuation des risques sécuritaires, au dialogue respectueux des droits humains favorisant la cohésion sociale | Existence de la Politique Nationale Foncière et révision du code foncier domanial | Politique Nationale foncière inexistante, Code foncier domaniale caduque Source : Rapport des Etats Généraux du Fonciers (EGF) Nov. 2022 MUHAT | Politique Nationale foncière validé & Code foncier domaniale révisé, Outils de sécurisation foncière (Plans fonciers, chartes foncières, titres de sécurisation) | 2 ans | Rapports des agences | ONU-Habitat FAO ONUDI | Ukraine (sécurité alimentaire, exportation de produits miniers), Conflits et tensions internes (tensions entre le GoG et la population) |
| | Nombre de recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU 2020) mis ou ayant connu un début réel de mise en œuvre | ¹ ¹⁴ Source : Données MJDH | 10 | Annuelle | Rapports de ONU-DH | ONU-DH PNUD UNFPA UNICEF | |
| | 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. | ND Source : Office Guinéen des Droits de l'homme | 30 % | Annuelle | Rapports de sondage | PNUD ONU-DH | |
| | Existence d'un plan de contingence national multirisque mis à jour | 01 Source : ANGUICH | 5 | Annuelle | Données du COPIA Technique | UNICEF PAM PNUD | |
| Produit 3.2 : Les institutions en charge de la justice disposent de capacités pour offrir à la population l'accès à une justice équitable dans un | 5.1.1. Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe | 2 (code civil et code de procédure pénal) Source : Données du MJDH | 1 (Loi sur la parité) | Annuelle | Rapports des agences | PNUD ONU-DH UNICEF BIT | |

procès 28 septembre

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|------------------------------------|--|---|--|-----------|----------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| environnement démocratique stable. | 16.3.2. Proportion de la population carcérale en instance de jugement | 73% Source : Rapport 2022 de l'administration pénitentiaires | 50% | Annuelle | Rapports des agences | ONU-DH PNUD ONUDC | |
| | Existence de programmes formels au niveau initial et continue de renforcement des capacités à l'intention du personnel judiciaire, personnel pénitentiaire et des officiers de police judiciaire, sur les normes et principes d'un procès juste et équitable | 2 ¹⁵ | 03 (personnel judiciaire, pénitentiaire, des officiers de police judiciaire) | Annuelle | Rapports des agences | PNUD ONU-DH | |
| | Nombre de mécanismes internes de contrôle et de redevabilité des FDS et des acteurs judiciaires dont les capacités ont été renforcées en matière de respect des droits de l'homme dans le processus de sanction, au cours des 12 derniers mois | 1 (Conseil de discipline de la Police et de la Protection Civile) | 5 (Inspection Générale des Services de Sécurité, Inspection Générales des Forces Armées, Inspection Générale des Services Judiciaires et pénitentiaire, Inspection Générale de la Gendarmerie, Inspection Générale des Eaux et Forêts) | Annuelle | Rapports des agences | ONUDH PNUD BIT | |
| | Nombre de rapports soumis par le pays aux mécanismes de droits de l'homme | 5 rapports soumis Source : Données DN droits de l'homme | 15 rapports à soumettre | Annuelle | Rapports des agences | ONU-DH UNICEF ONU-Femmes BIT | |

Un avec la police et la gendarmerie et l'in avec l'institut de formation judiciaire

| Résultats | Indicateurs | Données de base | Cible en 2028 | Fréquence | MOV | Agences du SNU engagés | Hypothèses et risques |
|--|--|---|--|-----------------|-------------------------------------|--|-----------------------|
| <p>Produit 3.3: Les acteurs du niveau central et décentralisé disposent de compétences en planification stratégique et opérationnelle, suivi et évaluation des politiques et programmes publics soutenu par un système statistique fiable</p> | <p>ODD 17.18 : le nombre de production statistique (comptes nationaux et enquêtes périodiques¹⁶) pour le suivi des ODD</p> | <p>Comptes Nationaux : 1 (2020) Enquêtes périodiques : 05¹⁷ Source : Données INS 2022</p> | <p>Comptes N : 05 Enquêtes périodiques: 06</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>UNFPA UNICEF PNUD PAM FAO</p> | |
| | <p>ODD 17.19.1 : Valeur en (\$) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques</p> | <p>\$ 11 672 400 Source : INS 2022</p> | <p>69,5 millions¹⁸ USD</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>UNICEF PNUD UNFPA PAM</p> | |
| <p>Produit 3.3: Les acteurs du niveau central et décentralisé disposent de compétences en planification stratégique et opérationnelle, suivi et évaluation des politiques et programmes publics soutenu par un système statistique fiable</p> | <p>Part du financement USD apporté par les Nations Unies en appui au système statistique national</p> | <p>154 000 \$ Source : Données du PTC 2023</p> | <p>3 000 000 USD</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Analyses des dépenses du PTC</p> | <p>PNUD UNFPA UNICEF OMS PAM</p> | |
| | <p>Existence d'une plateforme de suivi des indicateurs des ODD accessibles au public.</p> | <p>NON Source : INS 2023</p> | <p>OUI</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>PNUD UNFPA UNICEF OMS PAM FAO ONU ONUDI</p> | |
| | <p>Qualité du RGPH 4 par rapport aux standards internationaux</p> | <p>No</p> | <p>Yes</p> | <p>2 ans</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>UNFPA UNICEF OMS PNUD ONU HABITAT</p> | |
| <p>Produit 3.3: Les acteurs du niveau central et décentralisé disposent de compétences en planification stratégique et opérationnelle, suivi et évaluation des politiques et programmes publics soutenu par un système statistique fiable</p> | <p>Nombre de cadres des collectivités décentralisées ayant acquis de nouvelles connaissances et compétences en gestion du cycle d'un programme basée sur la GAR (planification stratégique et opérationnelle, mis en œuvre, suivi-évaluation, HRBA, LNOB, genre, etc.)</p> | <p>127 Source : Rapports PNIJAD 2022</p> | <p>1 000</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>UNICEF PNUD UNFPA FAO ONU-DH ONU FEMMES ONUDI</p> | |
| | <p>Nombre de cadres de l'Etat ayant amélioré leurs connaissances en gestion des données migratoires</p> | <p>35 Source : OIM 2022</p> | <p>500</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Rapports des agences</p> | <p>OIM ONU-DH</p> | |

EDS, MICS, SMART, PALU, ECVHM, AGVSAN
EDS, SMART, PALU, ECVHM, AGVSAN
Budget SNDS 21-25

ANNEXE II

Positionnement stratégique
des agences



| Résultat Effets | Produits | Agences |
|--|--|--|
| EFFET 1 : D'ici fin 2028, les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, utilisent les services sociaux de base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris en situation d'urgence. | Produit 1.1 : Les institutions nationales et les collectivités ont des capacités pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes favorables au développement des services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence | BIT, ONUDI, ONU-Habitat, ONU Femmes, ONUSIDA, OMS, PAM, HCDH, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNCDF, FAO, UNV |
| | Produit 1.2 : Les institutions nationales et les collectivités disposent de capacités accrues pour offrir des services inclusifs de qualité d'éducation, de santé, de nutrition, d'EHA et de protection, y compris en situation d'urgence | ONUDI, ONUSIDA, OMS, PAM, HCDH, UNFPA, UNICEF, UNOPS, UNV |
| | Produit 1.3 : Les populations, y compris les femmes, les jeunes filles et garçons, les enfants, personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, péri-urbains et difficiles d'accès, particulièrement les plus vulnérables, accèdent aux mécanismes de protection sociale et adoptent des pratiques et de comportements qui favorisent l'utilisation des services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition, EHA et protection), y compris en situation d'urgence. | BIT, ONUDI, ONU Femmes, ONUSIDA, OMS, PAM, HCDH, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNV |
| | Produit 1.4 : Les institutions nationales et les collectivités disposent des compétences accrues pour renforcer les mécanismes de financements notamment domestiques de services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition et protection) y compris en situation d'urgence | BIT, ECA, ONU-Habitat, OMS, PAM, UNFPA, UNICEF, UNCDF, UNV |
| EFFET 2 : D'ici fin 2028, les populations guinéennes, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes vivants avec handicap et les personnes vulnérables notamment dans les zones défavorisées, participent activement à la croissance économique soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et génératrice d'emplois décents | Produit 2.1 : Les politiques et programmes visant l'environnement des affaires sont améliorés, efficaces et inclusifs et favorisent la création d'entreprise et l'employabilité, notamment des jeunes et des femmes, et les personnes vulnérables à travers une approche systémique des chaînes de valeurs dans les secteurs porteurs de l'économie. | ECA, FIDA, FAO, BIT, OIM, ONUDI, ONU-Femmes, ONUSIDA, OMS, PAM, PNUD, HCDH, UNOPS, ITC, UNCDF, UNFPA |
| | Produit 2.2 : Les acteurs du développement notamment les secteurs publics et privés ainsi que les communautés locales adoptent des comportements favorables à la lutte contre le changement climatique ; à une gestion efficace des ressources naturelles et à une urbanisation maîtrisée | FIDA, FAO, BIT, ONUDI, ONU-Habitat, PNUE, OMS, PNUD, HCDH, UNICEF, UNOPS, ITC, UNCDF, UNV, UNEP |
| | Produit 2.3 : Des approches et des initiatives innovantes sont développées en faveur de la mobilisation interne et externe pour le financement et la mise en œuvre des interventions pour l'atteinte des ODD | FIDA, FAO, OIT, ONUDI, PAM, PNUD, UNICEF, UNOPS, ITC, UNCDF, UNFPA, UNV |
| EFFET 3 : D'ici fin 2028, les populations en particulier les femmes et les jeunes (filles et garçons) exercent leurs droits dans un environnement paisible et participent aux prises de décisions qui affectent leur bien-être | Produit 3.1 : Les populations notamment les plus vulnérables disposent d'opportunités de participation aux prises de décisions, à l'atténuation des risques sécuritaires, au dialogue respectueux des droits humains favorisant la cohésion sociale | ECA, FAO, BIT, OIM, ONUDI, ONU-Habitat, PNUD, HCDH, UNFPA, UNICEF, ONUDC, UNOWAS, UNV |
| | Produit 3.2 : Les institutions en charge de la justice disposent de capacités pour offrir à la population l'accès à une justice équitable dans un environnement démocratique stable. | BIT, PNUD, HCDH, UNICEF, ONUDC, UNOWAS, UNFPA, UNV |
| | Produit 3.3 : Les acteurs du niveau central et décentralisé disposent de compétences en planification stratégique et opérationnelle, suivi et évaluation des politiques et programmes publics soutenu par un système statistique fiable | ECA, FAO, BIT, ONUDI, ONU-Femmes, OMS, PNUD, HCDH, UNFPA, UNICEF, ONUDC, UNOPS, UNOWAS, FIDA, UNV |

ANNEXE III

Cadre légal



Considérant que le Gouvernement de la Guinée (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance) a été signé par les deux parties le 13 février 1978. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération a été signé le 10 décembre 1993. Les deux parties ont établi les termes et conditions selon lesquelles l'UNICEF, dans le cadre des opérations des Nations Unies et dans les limites de son mandat, devrait coopérer à des programmes concernant les enfants et les femmes. L'accord établit la base juridique à la coopération de l'UNICEF aux programmes du pays, en cohérence avec les résolutions, décisions, dispositions statutaires et réglementaires et politiques des organes compétents des Nations Unies, et notamment du Conseil d'Administration de l'UNICEF

c) Avec le Programme alimentaire mondial (ci-après dénommé « le PAM »), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le PAM, a été signé le 12 décembre 1967 avec le Gouvernement Guinéen (dénommé ci-après « le Gouvernement ». Le Gouvernement et le PAM ont

conclu cet accord qui énonce les modalités selon lesquelles cette assistance peut être fournie par le PAM et utilisée par le Gouvernement, en conformité des règles générales du PAM. Selon le paragraphe 1 de l'article 1, le Gouvernement peut demander au PAM une aide sous forme de produits alimentaires, à l'appui de projet de développement économique et social ou pour fournir des secours en cas de catastrophes naturelles ou autre situation critique. En application du paragraphe 3 de l'article 1, le Gouvernement fournira au PAM, toutes les facilités voulues et tous les renseignements pertinents nécessaires pour examiner la demande. Le Gouvernement et le PAM ont renouvelé leur engagement le 23 décembre 2003. Ainsi, tous les 5 ans, le PAM et le Gouvernement signent une lettre d'accord pour la mise en œuvre du Plan Stratégique de Pays qui est exécuté mutuellement par les Parties. Les Parties, sous réserve de la disponibilité des fonds et tout en prenant acte du caractère ambitieux du Plan Stratégique, conviennent de s'engager conjointement à obtenir les effets directs stratégiques et les produits escomptés et à réaliser les activités essentielles s'y rapportant conformément au budget de portefeuille de pays prévu présenté de manière plus détaillée dans le Plan stratégique. Ce plan s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui se renforcent mutuellement.

d) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), une lettre du Gouvernement adressée à l'UNFPA le 10 Septembre 1996 confirmant que l'accord de base régissant l'assistance signé le 13 Février 1975 par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement s'applique mutatis mutandis à l'UNFPA dans le pays.

e) Avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), l'accord de base de coopération entre le Gouvernement de la République de Guinée et l'ONUDI a été signé le 8 juin 1991.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord entre la FAO et le Gouvernement relatif à l'établissement du bureau de partenariat et de liaison de la FAO en Guinée signé le 14 février 1977 par la FAO et la signature du gouvernement guinéen le 25 mars 1977.

g) Avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), un Accord de coopération signé le 4/05/2010



h) Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un Accord de siège pour l'assistance fournie entre le Gouvernement guinéen et l'Organisation internationale pour les migrations signé le 19 avril 2001.

i) Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un Accord de base a été signé le 11 février 1961. L'Organisation fournit au Gouvernement une assistance technique de caractère consultatif, dans les limites de ses possibilités budgétaires ou sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles. L'organisation et le Gouvernement coopéreront en vue d'élaborer, d'un commun accord, sur la base des requêtes émanant du Gouvernement et approuvées par l'Organisation des plans d'opérations pour la mise en œuvre de l'assistance technique de caractère consultatif.

j) Avec le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), en juin 2001, les gouvernements de 189 États Membres dont la République de Guinée, lors la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH/ SIDA (UNGASS), ont adopté la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA. Cette Déclaration reflète un consensus mondial sur un cadre de travail complet avec une approche multisectorielle pour atteindre l'objectif de stopper et de commencer à inverser le cours de l'épidémie de VIH et de SIDA.

k) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Accord de Siège entre le Gouvernement de la République de Guinée et l'UNESCO signé le 19 septembre 1960.

l) Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), outre l'annexe I de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, l'Accord concernant l'assistance technique conclu le 3 décembre 1959 et l'échange de lettres constituant un avenant à cet Accord des 14 et 24 septembre 1965. »

m) Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), selon l'accord de siège conclu entre le Gouvernement et l'Accord de siège entre le Gouvernement et l'UNOPS signé le 24 Avril 2019, l'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes d'UNOPS. Selon l'Article IV, les modalités de l'assistance fournie par le Bureau en République de Guinée seront définies dans des accords spécifiques à chaque projet.

n) Avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), un accord de Siège a été signé avec le Gouvernement de la République de Guinée le 24 mai 2011.

o) Avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), un mémorandum d'entente signé en 2012 avec le Gouvernement représenté par le Ministère en charge de l'Habitat, et renouvelé en 2021.

p) Avec Le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement le signé par les deux parties le 13 février 1978 (« l'Accord de base ») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNCDF.

q) Avec le Centre du Commerce International (ci-après dénommé « ITC »), un accord de base de coopération a été signé le 25 octobre 2013.

Pour tous les organismes, y compris, **l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Commission Économique pour l'Afrique, ONU-Femmes** : l'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes du système des Nations Unies.

Le Plan-cadre de coopération sera lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et ex- perts en mission.

Le Gouvernement accorde également aux- dits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour

leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler.

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces

privilèges et immunités.



ANNEXE V

Politique Harmonisée Concernant les transferts de fonds (HACT)



Introduction :

Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination globale de ministère du Plan et de la Coopération Internationale (autorité de coordination gouvernementale). Les ministères, les ONG, les ONGI et les agences du système des Nations Unies mettront en œuvre les activités du programme. Le cadre de coopération sera rendu opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints (PTC) et/ou de plans de travail et de documents de projet spécifiques à chaque agence, si nécessaire, qui décrivent les résultats spécifiques à atteindre et constitueront un accord entre les agences du système et chaque partenaire de mise en œuvre sur l'utilisation des ressources, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les agences et partenaires du système des Nations Unies utiliseront le minimum de documents nécessaires, à savoir le cadre de coopération signé et les plans de travail et documents de projet conjoints ou spécifiques à une agence signés pour mettre en œuvre les initiatives programmatiques. Toutefois, si nécessaire et approprié, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant, entre autres, le texte pertinent du cadre de coopération et des plans de travail conjoints ou spécifiques à une agence et/ou des documents de projet.

L'aide en espèces pour les voyages, les allocations, les honoraires et autres frais sera fixée à des taux proportionnés à ceux appliqués dans le pays, mais non supérieurs à ceux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la CFPI (ICSC)).

Mise en œuvre des programmes :

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de mise en œuvre se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies, selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de mise en œuvre :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct) ;
 - b. Ou une fois les activités terminées (remboursement).
2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des

tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de mise en œuvre.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de mise en œuvre est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable choisi par les organismes des Nations Unies, peut procéder à cette évaluation à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de mise en œuvre peut participer à la sélection du consultant. Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de mise en œuvre le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai défini par les orientations de chaque agence.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes de l'ONU à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai défini par les orienta-

tions de chaque agence.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de mise en œuvre et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de mise en œuvre utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de mise en œuvre désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des

activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) permet à l'agence du SNU ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF), accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés. Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF). En outre, chaque partenaire de réalisation :
 - Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs indépendants et en prend connaissance.
 - Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'agence (PNUD/ UNFPA/UNICEF) afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF).
 - Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptés.
 - Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF), tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).
 - Lorsque les capacités de gestion des finances publiques n'ont pas été évaluées ou que l'évaluation a révélé des faiblesses dans la capacité de l'institution supérieure de contrôle, l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) confiera les audits à un cabinet privé.

ANNEXE V

Plan Intégré de Suivi et Evaluation



| ACTIVITES | AGENCES LEAD | PERIODE | | | | |
|--|--------------|---------|------|------|------|------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| Enquêtes EDS/MICS | UNICEF | EDS | | MICS | | |
| Analyse Globale de la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (AGVSAN) | PAM | | | | | |
| Recensement General de la Population et de l'habitat (RGPH4) | UNFPA | | | | | |
| Enquête mVam | PAM | | | | | |
| Enquête nutritionnelle SMART | UNICEF | | | | | |
| Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) | PNUD | | | | | |
| Enquêtes spécifiques sur le logement | ONU-HABITAT | | | | | |
| Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage | FAO | | | | | |
| Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur Informel | BIT/PNUD | | | | | |
| Sondage sur la satisfaction des usagers du service public | PNUD | | | | | |
| Sondage sur la discrimination ou le harcèlement | PNUD | | | | | |
| Rapport Annuel du UNSDCF | RCO | | | | | |
| Revue annuelle de performance du UNSDCF | RCO | | | | | |
| Revue annuelle du BOS 2.0 | RCO | | | | | |
| Missions conjointe de suivi des programme conjoints | RCO | | | | | |
| Common Country Analysis (CCA) | RCO | | | | | |
| Rapport sur l'analyse du cadre harmonisé (CH) | PAM | | | | | |
| Rapport sur la Part des Énergies renouvelables dans la consommation finale | PNUD | | | | | |
| Index de Fonctionnalité du Marché (MFI) | PAM | | | | | |
| Rapport National Volontaire (VNR) | PNUD | | | | | |
| Examen Périodique Universel (EPU) | ONUDH | | | | | |
| Rapport annuel du Secrétaire General (IMS 2.0) | RCO | | | | | |
| Analyse situationnelle des droits de l'homme | ONUDH | | | | | |
| Rapport périodique sur les droits de l'enfant | UNICEF | | | | | |
| Rapport globale suivi et lutte contre le SIDA (GAM) | ONUSIDA | | | | | |
| Rapport de Procédures spéciales | ONUDH | | | | | |
| Evaluation | | | | | | |
| Evaluation finale du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) | RCO | | | | | |





